

éditorial	
<i>Au-delà d'un passé dépassé</i> Patrice Darteville	3
dossier - Derrière les murs	
Prisons surpeuplées, détenus négligés Hugues Dorzée	5
La réflexion laïque s'ouvre au domaine de l'enfermement Mathieu Bietlot	7
Les Régionales CAL et l'enfermement	9
La situation des prisons exige une réflexion en profondeur Les rencontres de Stéphane Renard avec Christine Defraigne et Olivia P'tito	10
La privation de liberté doit constituer une sanction ultime Benoît Van der Meerschen	12
La prison, et après? Henri Caers	14
La télé sous les verrous Fernand Letist	16
laïcité	
Un droit de réponse de Radouane Bouhlal, président du MRAX	18
idées	
Du réalisme socialiste L'entretien de Jean Sloover avec Bruno Liebhaberg	20
europe	
Cherche migrant désespérément Pascal Martin	22
Géorgie: un État postsovietique en quête d'identité Une interview de Silvia Serrano. Propos recueillis par Pierre Vanrie	24
monde	
L'âme de l'Amérique Jean-Paul Marthoz	26
enseignement	
École: une mixité sociale qui sera tirée au sort Frédéric Soumois	28
société	
Panorama des interlocuteurs sociaux Julien Dohet	30
culture	
Carceri d'invenzione Thérèse Malengreau	31
La démarche austère de Degottex Ben Durant	32
agenda	33

AVIS À NOS LECTEURS: ABONNEZ-VOUS!

Dès le mois prochain, *Espace de Libertés*, pour des raisons totalement indépendantes de notre volonté, ne sera plus disponible en points de ventes, en dehors de certaines librairies ciblées.

ABONNEZ-VOUS! C'est le meilleur moyen pour retrouver chaque mois nos dossiers, nos rubriques, nos informations: le monde, la société, les idées, la culture... vus sous le prisme d'une pensée libre et sans dogme.

Une offre spéciale vous est réservée, amis lecteurs:
pour 20 €, un abonnement d'un an (11 numéros + 1 document) + 3 mois!

Soit 15 numéros pour 20 € seulement

Vous recevrez votre premier numéro dès novembre!

20 € à virer au compte 210-0624799-74 du CAL, en précisant «EDL 15 numéros»
Espace de Libertés, campus de la Plaine ULB, av. A. Fraiteur, 1050 Bruxelles - Tél: 02 627 68 68 -
espace@cal.ulb.ac.be - Offre valable jusqu'au 31 décembre 2008.

En couverture
© iStockphoto



11

21

32

Au-delà d'un passé dépassé

Quinze mois ont passé depuis les élections fédérales et rien n'a vraiment avancé dans les problèmes institutionnels et linguistiques belges. Après le «drôle de sketch» des médiateurs¹, la rupture entre le CD&V et la N-VA ne laisse rien présager d'autre qu'une nouvelle année de palabres.

L'héritage laïque

L'autorité catholique d'aujourd'hui, quand elle s'exprime par la voix du cardinal Danneels, n'a plus rien à voir avec le sévère magistère d'autrefois: elle invite les Belges «à vivre avec l'autre, à vivre avec l'altérité», tout en nous mettant en garde contre l'illusion d'une fusion: «ce sont les métaux qui fusionnent, pas les hommes»².

Il n'a pas l'air de bien se rendre compte que nul ne paraît l'écouter parmi ses ouailles, et spécialement les flamandes: celles-ci forment bien le plus gros du bataillon des flamingants purs et durs.

Les laïques sont sans doute plus à l'aise dans le constat de leur diversité sur le problème belge: on trouve chez eux des unitaristes impénitents, des séparatistes intransigeants et toute la gamme des communautaristes, régionalistes et autres confédéralistes. Leur bagage historique est en réalité double. Le cosmopolitisme hérité des Lumières les conduit à ignorer ou mépriser nos querelles tribales et à privilégier l'ensemble le plus grand. Mais on ne peut faire l'impasse sur l'héritage de 1789: il comprend le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et donc la revendication nationale (ou régionale *in casu*). Nul ne peut douter que la Révolution française soit la source historique du nationalisme allemand³.

Ce qui préoccupe davantage les laïques que bien d'autres, c'est leur attachement aux pouvoirs publics et à la préminence de leurs structures. Depuis la mi-2007, il n'y a plus qu'un État fantôme en Belgique. Cela ne saurait nous convenir, mais ne peut nous conduire à le reconstituer obligatoirement. Les structures de l'État et le cadre de celui-ci ne sont pas indifférents et certains peuvent être meilleurs que d'autres, mais aucun n'est totalement irremplaçable. Ce qui est important, c'est de (re)constituer des structures publiques suffisamment consistantes. La désagrégation de l'Europe nous a forcés à nous contenter de peu, mais nullement à ne nous contenter de rien. Cependant, c'est bien à ce rien que la Belgique paraît se limiter, sauf à constater qu'en effet, les structures fédérées ne sont pas loin d'être les seuls repères, le seul ensemble consistant.

Un système en panne

Les pays voisins de la Belgique ne connaissent pas nos problèmes et ne peuvent servir de référents directs, mais la difficulté et la lenteur des Belges à organiser leurs structures sont parfois saisissantes. On crée en 1981 les Communautés, mais il faut sept années de débat ensuite pour communautariser l'enseignement, c'est-à-dire finir par ce par quoi il fallait commencer.

De toute évidence, le système politique belge fonctionne mal, mais si l'on peut non sans raison soutenir son immobilisme et

son incompétence, ceux-ci ne sont que le reflet de ceux de la société.

Chacun rapporte que, depuis 2006, le monde politique n'a songé qu'aux élections fédérales de 2007 et que, depuis lors, il ne songe plus qu'aux élections régionales de 2009: voilà seulement de quoi fournir matière aux contempteurs du système démocratique et ce, non sans raison. Johan Vande Lanotte est impitoyable là-dessus: «*ils* (les responsables politiques) ne font rien»⁴.

Les bases du dilemme belge ne sont pas si opaques, mais il n'est pas sûr que les francophones en mesurent les enjeux. La difficulté de leur choix vient d'une option qu'ils jugent aussi impossible qu'elle est nécessaire.

Soit pour garantir un État belge, on vise à maintenir ou élargir une zone bilingue, garante de l'inséparabilité des Régions ou Communautés. C'est la solution de l'élargissement de Bruxelles. Soit on veut favoriser la «éparabilité» de l'une des deux Communautés, ce qui commande l'homogénéité linguistique et géographique des Régions.

Peu d'hommes politiques parlent clairement à cet égard et ceux qui le font ne passent pas toujours pour des sages. Jean-Marie Dedecker peut être surprenant quand il dit qu'à Bruxelles «il est anormal que 60 000 électeurs flamands valent 17 sièges au parlement régional et la moitié des ministres. C'est antidémocratique»⁵. Mahfoud Romdhani le rejoint⁶.

La position de José Happart mérite considération: il veut que l'on accepte que les trois Régions soient l'ossature de la Belgique tout en défendant les droits des francophones en réclamant que tous les contentieux relèvent d'une chambre bilingue du Conseil d'État⁷.

Trop tard

La Belgique, non pas de papa, mais celle de ses enfants a vécu. On ne sait pas vraiment à qui la faute, mais la Belgique de papa est, à juste titre, impossible pour les Flamands. L'actualité bute sur sa logique: l'écart économique est trop grand entre Flandre et Wallonie pour permettre le fonctionnement de ce qui a été prévu. Prise entre le double carcan des recettes contrôlées et des dépenses circonscrites, la Communauté flamande ne sait plus que faire d'utille. Elle n'aura bientôt plus aucune dette, même en inventant de temps à autre quelques dépenses extravagantes.

Il faut donner à la Flandre plus de liberté et d'autonomie. Si on ne le souhaite pas, il fallait éviter à tout le moins l'écart économique.

Nous sommes fermes sur nos droits mais, comme en Géorgie, paralysés entre le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et le respect de l'intangibilité des frontières. En termes d'analyse historique, la question est insoluble sinon absurde.

À tout le moins réfléchissons, au-delà d'un passé dépassé. Mais si possible en Belgique, sinon on fera autrement ou ailleurs. ■

Patrice Darteville

1. Comme le dit Luc Delfosse, *Le Soir* du 18 juillet 2008.

2. Homélie pour la fête du roi le 15 novembre 2007.

3. L'exposition «Marianne et Germania, un siècle de passion allemande», présentée à Paris en 1997-98 était explicite à cet égard.

4. *Le Soir* du 17 septembre 2008.

5. *Le Soir* du 17 août 2008.

6. *Le Soir* du 16 septembre 2008.

7. *Le Soir* du 29 juillet 2008.

dossier

DERRIÈRE LES MURS

Les prisons ne sont une priorité pour personne, particulièrement dans le contexte politique actuel. Sur le terrain, pourtant, les excès, les négligences, le laisser-aller... sont souvent dénoncés.

Si «surveiller et punir» restent les objectifs du système carcéral, il faudra inévitablement se pencher sur leur mise en œuvre. Sans naïveté, en sachant que tous les oubliés du système actuel se retrouveront un jour à l'air libre. Avec quoi dans la tête et dans les mains?

Prisons surpeuplées, détenus négligés	5
La réflexion laïque s'ouvre au domaine de l'enfermement	7
Les Régionales CAL et l'enfermement	9
La situation des prisons exige une réflexion en profondeur	10
La privation de liberté doit constituer une sanction ultime	12
La prison, et après?	14
La télé sous les verrous	16

Prisons surpeuplées, détenus négligés

«Nous construirons de nouvelles prisons, nous étendrons la surveillance électronique et nous organiserons le système des peines alternatives sur l'ensemble de notre territoire». Une promesse faite le 20 mars 2008, à la Chambre, par le Premier ministre, Yves Leterme (CD&V). Une promesse de plus? En effet, depuis des années, chaque ministre de la Justice, toutes tendances confondues — Melchior Wathelet (PSC), Stefaan De Clerck (CVP), Marc Verwilghen (VLD) et Laurette Onkelinx (PS) — a effectivement tenu un discours similaire. Et, au bout du compte, rien ne change, ou si peu, sur le front carcéral.

Surpopulation, vétusté des bâtiments, mauvaises conditions de vie des détenus, problèmes sanitaires, toxicomanie... Les problèmes sont criants. Et, chaque année, la Belgique est épinglee dans différents rapports internationaux (Comité pour la prévention de la torture, Conseil de l'Europe...).

L'exécutif actuel promet donc une «infrastructure plus humaine». Jo Vandeurzen (CD&V), ministre de tutelle de la politique pénitentiaire, annonce même un «reconditionnement des prisons». Et entend ouvrir, d'ici la fin de la législature, 1 500 places supplémentaires. Deux nouveaux établissements sont annoncés, l'un à Ciney, l'autre en Flandre. En outre, un budget «rénovations» de 60 millions d'euros a été prévu, en concertation avec la Régie des bâtiments. Cela suffira-t-il? Les experts en criminologie en doutent. Car, par-delà les infrastructures, c'est toute la politique carcérale qui fait défaut.

Une inflation carcérale dénoncée de toutes parts

«L'accroissement de la capacité carcérale n'entraînera pas une diminution de la surpopulation à long terme», rappelle l'Observatoire international des prisons¹. De nombreuses études menées par des spécialistes (Wacquant, Mucchielli, Chantraine...) démontrent que l'extension du nombre de places en prison ne résout effectivement pas en profondeur le problème de la surpopulation. Un avis partagé par le Conseil de l'Europe qui, en 1999 déjà, avait émis une recommandation dénonçant l'inflation carcérale.

Au 1^{er} février dernier, la Belgique comptait 9 769 détenus pour 8 466 places disponibles, soit une surpopulation de 15%. Depuis 1980, la population carcérale a doublé dans notre pays. Les causes sont connues: le recours excessif à la détention préventive (40% des détenus), le manque d'investissement dans les peines alternatives (milieu ouvert, travaux d'intérêt général, bracelet électronique...), des moyens insuffisants accordés au secteur (bâtiment, encadrement...), etc.

Depuis «l'affaire Dutroux», la loi sur les libérations conditionnelles (1998) a été réformée. Il est moins facile

pour un détenu d'obtenir un congé, une remise de peine ou une libération anticipée. Par ailleurs, de plus en plus de détenus, vont à «fond de peine». La faute à qui? Aux tribunaux d'application des peines, notamment, qui accusent un retard important. Les dossiers de libération s'accumulent. Les détenus se découragent et préfèrent purger l'entièreté de leur peine. Ce qui a souvent des effets désastreux sur leur réinsertion...

Au bout du compte, les prisons sont surpeuplées. Et cela pose de nombreux problèmes au sein des 32 établissements pénitentiaires². Pour le personnel, comme pour les détenus. Grèves, émeutes, violences, évasions, suicides... Très régulièrement, le milieu carcéral fait la «Une» des médias. Manque d'agents de surveillance, personnel psychosocial et médical en sous-effectifs, surcharge de travail liée à la surpopulation... Depuis quelques années, le personnel ne cesse de dénoncer des conditions de travail de plus en plus difficiles. En février dernier, la Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP) a mené une journée d'action à Bruxelles lors d'un Conseil européen des ministres de la Justice et de l'Intérieur. Tout le secteur était représenté (gardiens, assistants sociaux, éducateurs, agents de probation, médecins...). C'était une première à l'échelle européenne³.

Une loi «Dupont» sans moyens adéquats

Du côté des détenus, aussi, la surpopulation carcérale n'est pas sans effets. Promiscuité, violences, risques de propagation de maladies, trafic de stupéfiant... La prison est, plus que jamais, un lieu de tensions et de risques. Et pourtant, après neuf ans de travail parlementaire intense et de tournages politiques, la Belgique s'est enfin dotée d'une loi régissant le statut juridique des détenus ainsi que les règles d'administration des établissements pénitentiaires.

Celle-ci s'appelle la loi dite «Dupont», du nom du professeur d'université, Lieven Dupont, président de la commission d'experts chargée, dès 1996, par le ministre de la Justice de l'époque (De Clerck, CVP), de mettre en œuvre ce vaste travail législatif. Le principe de base? Un détenu est un individu comme un autre qui, malgré sa privation de liberté, conserve ses droits. La peine de prison? Elle s'inscrit, en théorie, dans une logique de «justice réparatrice». L'esprit de la loi? La réparation du tort causé aux victimes, la réhabilitation du condamné et la préparation à sa réinsertion sociale.

En théorie, ce texte imposant (135 articles) est très équilibré et aborde tous les aspects de la vie carcérale: les conditions de vie (alimentation, espace de séjour décent...), les contacts avec l'extérieur (correspondances, visites...), le plan de détention (formation, travail...), la création de conseils de surveillance, etc. Il comble éga-

¹ Fondé en 1996, à Paris, l'Observatoire international des prisons (OIP) s'attache à promouvoir le respect des droits fondamentaux et des libertés individuelles des personnes incarcérées (www.oip.org).

² Seize en Flandre, treize en Wallonie, deux à Bruxelles, et un établissement de défense sociale (Paive). Au 31 décembre 2007, le personnel pénitentiaire s'élevait à 8 050 agents, dont 4 985 agents de surveillance, 1 320 chefs de quartier, 527 administratifs, 173 psychologues, etc.

³ www.epsu.org/prisons

La réflexion laïque s'ouvre au domaine de l'enfermement

Autre problème criant rencontré derrière les murs: la santé. L'AMEP, l'association des médecins travaillant dans les établissements pénitentiaires, la Ligue des droits de l'Homme, l'OIP et bien d'autres organismes tirent la sonnette d'alarme depuis plusieurs années.

Lacunes dans la prise en charge sanitaire des détenus, manque de personnel, vétusté du matériel, qualité des soins insuffisante, consultations expédiées... Le personnel pare au plus pressé. Avec des détenus confrontés à la surpopulation, aux mauvaises conditions d'hygiène, à des comportements à risques (drogues, tatouages, relations sexuelles non protégées...). Et parfois même à des pathologies lourdes (maladies psychiatriques, toxicomanie...). Comme le résume ce médecin: «pour le ministère de la Justice, la prise en charge sanitaire, c'est secondaire, ça passe après tout le reste: la sécurité, les bâtiments, les revendications des gardiens».

Selon le registre national des détenus, près de 30% des détenus belges (prévenus, condamnés et internés) sont incarcérés, au moins partiellement, en raison d'infractions à la loi sur les stupéfiants. Comme l'a montré l'étude réalisée en 2006 par l'ASBL Modus Vivendi, en collaboration avec le SPF Justice et l'Institut fédéral de Santé publique, la drogue est omniprésente en prison. Principalement le cannabis et ses dérivés, mais aussi l'héroïne et les psychotropes. Parmi les 902 détenus sondés (soit 10% environ de la population carcérale), un sur trois admet sa consommation. Les raisons invoquées? Se relaxer, oublier ses problèmes, vaincre l'oisiveté. Un détenu sur cinq rencontre des problèmes quotidiens (vol, chantage, coups...).

Par ailleurs, la prison sanctionne, mais prépare-t-elle en suffisance les détenus à réintégrer la société une fois leur peine purgée? Non, s'accordent à dire les spécialistes. Comme le prévoit la loi de 1998, un détenu qui veut être libéré aux deux tiers de sa peine doit élaborer un «plan de reclassement», s'appuyant notamment sur un projet professionnel ou une formation. Celui-ci doit être examiné par la Conférence du personnel de prison, puis approuvé par la Commission de libération conditionnelle. Offre de formations insuffisante, difficulté de négocier avec un employeur depuis sa cellule, poids du casier judiciaire... Les obstacles sont nombreux. À cela s'ajoute la réalité institutionnelle belge entre le Fédéral (compétent en matière de Justice), les Régions (aide sociale aux justiciables), les Communautés (prévention), le monde associatif...

Par ailleurs, la prison sanctionne, mais prépare-t-elle en suffisance les détenus à réintégrer la société une fois leur peine purgée? Non, s'accordent à dire les spécialistes. Comme le prévoit la loi de 1998, un détenu qui veut être libéré aux deux tiers de sa peine doit élaborer un «plan de reclassement», s'appuyant notamment sur un projet professionnel ou une formation. Celui-ci doit être examiné par la Conférence du personnel de prison, puis approuvé par la Commission de libération conditionnelle. Offre de formations insuffisante, difficulté de négocier avec un employeur depuis sa cellule, poids du casier judiciaire... Les obstacles sont nombreux. À cela s'ajoute la réalité institutionnelle belge entre le Fédéral (compétent en matière de Justice), les Régions (aide sociale aux justiciables), les Communautés (prévention), le monde associatif...

© Beija

Les 32 établissements du royaume font au mieux avec les moyens du bord.

Hugues Dorzée

Le mouvement laïque œuvre de longue date dans l'univers carcéral. Que ce soit par l'assistance morale aux détenus ou l'aide sociale aux justiciables et aux victimes, l'implication laïque se situait jusqu'ici principalement sur le plan individuel. Cependant le système pénitentiaire, et de manière plus générale la tendance à l'enfermement (des mineurs, des étrangers non autorisés, des personnes en difficultés psychiques, des personnes âgées...) qui se confirme et se développe dans notre société, soulève des questions éthiques, politiques et sociales plus générales sur la gestion du vivre ensemble et des libertés individuelles.

Ces questions interpellent clairement le mouvement laïque dans ses différentes dimensions.

Elles touchent d'abord à ses valeurs fondamentales que sont la liberté de mouvement, d'expression et de conscience, l'émancipation, l'autonomie, l'égalité, la solidarité, le progrès, la justice, l'impartialité des institutions publiques, l'ouverture à l'altérité, la capacité d'indignation et de révolte... L'attachement des laïques à la défense et l'extension des droits humains et des libertés individuelles ne peut les dispenser d'être attentifs et vigilants vis-à-vis de toutes formes de privation de liberté et de suspension de droits.

Ensuite, ces valeurs sont le ciment d'un projet humaniste de société, fondé sur la dignité égale de toute personne humaine, que chaque démarche laïque contribue à élaborer et mettre en œuvre. Aucun projet de société ne peut faire l'impasse sur toutes les difficultés auxquelles le système actuel répond par le confinement et la mise à l'écart. L'humanisme laïque ne peut, en outre, rester indifférent face à ce type de réponses et à leurs implications.

Dans le plan stratégique du Centre d'Action Laïque¹, il est rappelé que «notre vision humaniste nous impose de dénoncer et combattre les idées et conceptions contraires à la dignité de la personne humaine». Or, s'il est un lieu dans nos démocraties qui heurte la dignité de la personne humaine, il s'agit bien de la prison.

Enfin, les démarches critiques, méthodes libre-exaministes et conceptions laïques peuvent apporter au débat relatif à l'enfermement un éclairage différent de son traitement dominant actuel.

Des matières abordées dans l'émotionnel

On constate en effet que ces matières (sécurité, pénalité, enfermement,...) sont de plus en plus abordées de manière émotionnelle. Trop souvent, la question revient à l'ordre du jour suite à un fait divers qui fait la une médiatique, émeut l'opinion publique et pousse le gouvernement à prendre dans la précipitation des mesures sévères, comme acculé à émettre un signal fort, voire spectaculaire, pour être à la hauteur de l'émotion publique. Ces mesures sont prises de manière exceptionnelle, court-circuitant la procédure démocratique, au nom de l'urgence et de la gravité de la situation.

Cette tendance interpelle clairement la laïcité tant philosophique que politique:

- les réactions émitives et précipitées sont par définition peu rationnelles et réfléchies, elles vont donc à l'encontre du libre examen;
- la prise de décisions à portée générale à partir d'un ou de quelques cas particuliers ne semble pas la bonne marche de raisonnement pour une force publique chargée de l'intérêt général et guidée par la rationalité et l'universalité;
- la «politique spectacle» ne témoigne pas d'une grande confiance dans le discernement des citoyens et le débat démocratique;
- la dialectique entre politique et médias autour de l'«opinion publique», qui n'est qu'une réification malléable et source de «prophéties auto-réalisatrices», biaise également le débat;
- l'état d'urgence ou d'exception que semblent justifier ces faits divers dramatiques se caractérise précisément par la suspension des principes de l'État de droit (séparation des pouvoirs, libertés fondamentales,...) qui sont aussi ceux de la laïcité politique.

La démarche libre-exaministe s'avère, en outre, des plus pertinentes pour aborder l'univers carcéral au vu du nombre de préjugés, de stéréotypes, de fantasmes ou de légendes urbaines qui circulent au sujet des prisons, de la délinquance, de l'insécurité, de la jeunesse, des migrants, etc. Ces idées reçues (soutenues par certaines pratiques) vont parfois jusqu'à constituer de véritables dogmes en la matière qu'il nous revient d'interroger et de déconstruire.

Dans ce contexte et au nom de ces principes, le CAL a souhaité créer un espace de rencontre entre acteurs laïques concernés et de réflexion critique sur les questions posées par les systèmes d'enfermement. Fin 2007, un groupe de travail «EnfermementS» fut mis en place.

Ne pouvant approfondir toutes les formes d'enfermement en même temps et vu l'investissement de terrain du mouvement, le groupe de travail a entamé ses travaux par la question des prisons. Cette porte d'entrée ne cloisonne nullement la réflexion qui, au contraire, tâche de garder une vision d'ensemble et de repérer les interdépendances entre formes d'enfermement et entre phénomènes sociaux.

Quelle pertinence pour la prison?

Si la raison d'être principale de la prison est de réduire la délinquance, on s'aperçoit assez vite que, dans les faits, elle n'est pas des plus opérantes et qu'elle génère davantage de problèmes qu'elle n'en résout. La prison est en crise depuis bien longtemps voire, pour certains, depuis son origine: malaise des surveillants, surpopulation carcérale, conditions de détention inacceptables, manque de formations, manque de travail, échec de la «réinsertion»,

L'aide aux justiciables

Les services d'aide aux justiciables proposent des consultations et des interventions psycho-médico-sociales. Cinq asbl sont implantées à Bruxelles (www.aideauxdetenus.be) et dans quatre provinces francophones (Hainaut, Namur, Liège, Luxembourg) (voir le site du CAL www.laicite.be). Ces services sont agréés et subventionnés par la Communauté française dans le cadre de l'aide sociale spéciale. Ils sont regroupés en une Fédération des Services laïques d'Aide aux Justiciables qui les représente auprès du mouvement laïque et des pouvoirs publics. Ils sont composés de professionnels et travaillent en équipe pluridisciplinaire avec différentes catégories de justiciables—les prévenus, les détenus, les libérés—ainsi qu'avec les victimes, les parents et/ou les proches des justiciables. Fédération des Services laïques d'Aide aux Justiciables, rue Lélievre 1, 5000 Namur - Tél. 081.26.13.52 - Fax: 081.22.44.17 - Email: asj.laigue@swing.be

¹ Regards laïques pour une société plus juste, Plan stratégique du Centre d'Action Laïque, mars 2008, téléchargeable sur le site internet www.laicite.be

fort taux de récidive, etc. Chaque réforme du système pénitentiaire est motivée par ces échecs mais n'y répond qu'en renforçant les mêmes principes qui ainsi reconduisent l'échec... Tel est le paradoxe pointé par Foucault². Comment dès lors ne pas légitimement mettre en doute les discours officiels et s'interroger sur la pertinence de la prison?

Les raisons du maintien obstiné d'un système défaillant devraient faire l'objet d'un examen libre et attentif. Quelques hypothèses: une série de dogmes ou d'idées reçues difficiles à remettre en question, une certaine inertie administrative, une forme d'immobilisme institutionnel, un aveu d'impuissance politique... Des raisons moins avouables se situent du côté du rôle de l'État

et de sa gestion des crises qu'il traverse. À défaut de neutraliser les individus dangereux, la prison vise peut-être de plus en plus à parquer des individus inutiles (socioéconomiquement) ou indésirables (moralement) dans un contexte de crise sociale et de nouvel ordre moral. Selon Loïc Wacquant³, le désinvestissement de l'État dans ses missions sociales et son rôle d'arbitre économique se compenserait par une surenchère de sa fonction répressive. Les pouvoirs publics pourraient redorer leur blason grâce à une politique pénale ferme destinée à rassurer la population qui aura au préalable été inquiétée par la mise en exergue de l'insécurité et des nouvelles dangers.

Si le débat ne progresse pas davantage, c'est peut-être que le maintien du système pénitentiaire permet de «mettre au placard» des problèmes trop complexes pour lesquels aucune solution alternative ne se dégage avec évidence.

Pourtant, au cours des dernières décennies, un nombre important d'acteurs de terrain, d'associations ou de centres de recherche ont incontestablement fait des propositions de réforme visant à donner de nouveaux fondements à notre système pénal et pénitentiaire. Sont-ils suffisamment écoutés, voire associés, à la mise en place de réformes? Nous ne le pensons pas. Les logiques sécuritaire et gestionnaire de nos pouvoirs publics l'emportent bien souvent, au détriment de la réflexion à long terme et de la concertation avec les acteurs concernés.

Partant de ce constat, le CAL a, pour sa part, la modeste ambition de vouloir réintroduire le débat démocratique. Le combat laïque, comme nous le rappelle le Plan stratégique, consiste également «à proposer des alternatives positives pour vivre ensemble».

© AFP:

² *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975.

³ *Les prisons de la misère*, Paris, Raisons d'agir, 1999.

4 cf. Loi de principe du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus, dite «*Loi Dupont*», qui a constitué une grande avancée en la matière, mais n'est à l'heure actuelle que très partiellement mise en œuvre.

5 De plus en plus et à juste titre pris en compte –en particulier depuis l'affaire Dutroux– bien que le statut actuel accorde à la victime soulevé à son tour de nombreuses questions.

Les Régionales CAL et l'enfermement

Le CAL Namur: Soirées Lumières

De Guantanamo aux centres fermés, de la prison aux lieux de travail déshumanisés, les États du XXI^e siècle semblent construire plus de murs que de ponts.

Dans nos sociétés très sécuritaires, quel regard portons-nous sur ceux qui sont privés de liberté?

Comment bascule-t-on de la lutte contre le terrorisme à la dissolution insidieuse des droits de l'Homme?

D'octobre 2008 à juin 2009, une série de films aborderont la question des enfermements. Le premier cycle s'intitule *Interroger «l'univers carcéral»*.

l'usine et la prison et suit ces deux femmes qui entrent en résistance à la recherche de leur part du ciel.

Inspiré par la révolte des ouvrières belges à Clabecq, *Une part du ciel* nous renvoie à une société où le travail, présenté comme une valeur, devient de plus en plus aliénant et de moins en moins humain.

Les séances ont lieu à 18h30 au CAL Namur, rue de Gembloux 11, Saint-Servais - Renseignements: 081 73 01 31.

«La démocratie, ça ne doit s'arrêter nulle part, et surtout pas au seuil de la prison»

Georges Kiezman

Le CAL Luxembourg: une approche singulière de l'enfermement

Présent depuis 1999 à la prison d'Arlon avec un atelier artistique, le Centre d'Action Laïque du Luxembourg (CAL/Luxembourg) s'y est peu à peu davantage investi au gré des collaborations et des carences constatées. Les travailleurs de terrain et la coordinatrice développent aujourd'hui, avec des objectifs d'ouverture d'esprit et d'autonomisation, des activités culturelles (bibliothèque, soutien au comité de rédaction du journal des détenus «Le Yo-Yo», atelier artistique, groupe de parole sur la lecture), de réinsertion (préparation à la sortie), d'enseignement (aide à l'enseignement à distance) et de santé (animations sur les drogues, opération «Boule de neige» de réduction des risques dans la consommation de drogues). Certaines des actions, en raison de leurs résultats positifs, sont également organisées au Centre de détention de Saint-Hubert.

Le CAL/Luxembourg n'est pas une association que son objet social destine au travail en prison. Dès lors, son intervention a un caractère particulier: il mise avant tout sur l'expression de soi, le partage de la parole et sur le temps d'écoute pendant les activités. Des actions ponctuelles de réflexion sont également organisées, comme cet été: deux moments d'échange et de création ont été vécus avec les détenus sur les résistances à l'enfermement.

S'appuyant sur cette approche largement singulière compte tenu du sous-financement dramatique du secteur associatif présent en prison, le CAL/Luxembourg a pris l'option de sensibiliser le grand public à l'effet déstructurant de l'incarcération sur le détenu et sa famille et n'a de cesse de questionner l'utilité d'une institution au taux d'échec si probant. Cette sensibilisation passe par un jeu de mise en situation de détenu «Non Lieu», la circulation de l'exposition des œuvres des détenus «La Part Digne»* et un investissement particulier dans la campagne «Enfermements» du CAL. Intervenant également dans d'autres institutions plus ou moins fermées, maisons de repos et centre de réinsertion socioprofessionnelle notamment, l'équipe a été amenée à faire le lien entre les différents lieux de relégation de notre société, ce qui ouvre de nouvelles perspectives d'analyse critique sur la manière dont fonctionnent les mécanismes sociaux pour les publics fragilisés.

Marie-Ange Cornet
Directrice du CAL/Luxembourg

* L'exposition sera présentée dans les locaux du CAL Campus de la Plaine ULB, Bruxelles) du 20 octobre au 6 novembre 2008.

Le CLAV prépare actuellement une émission de *La Pensée et les Hommes* sur les activités de la régionale, qui abordera notamment les projets qui y sont développés en matière d'enfermement. Elle sera diffusée sur La Une les 23 et 29 novembre prochains.

Les rencontres de Stéphane Renard avec Christine Defraigne (MR) et Olivia P'tito (PS)

La situation des prisons exige une réflexion en profondeur

Christine Defraigne a déposé plusieurs propositions de loi en matière pénale. Olivia P'tito est la cheville ouvrière d'un récent colloque parlementaire sur le parcours des détenus en Région bruxelloise: deux femmes très impliquées dans la réflexion sur la politique carcérale. Deux visions qui partagent une même certitude: la situation actuelle des prisons belges exige une réflexion en profondeur. Et des réformes dignes de ce nom.

© AFP

Présidente du groupe MR du Sénat, la sénatrice Christine Defraigne suit de près le dossier des prisons, et a déposé plusieurs propositions de loi en la matière.

La situation actuelle des prisons —surpopulation, hygiène déplorable, drogue largement répandue— explique pourquoi celle-ci est plus souvent une école à récidivistes qu'un lieu de «guérison» sociale. Sans faire d'angélisme, est-il possible de mener une autre politique carcérale?

| **Christine Defraigne:** Indiscutablement. Sous l'ancienne législature, nous avons voté la loi sur le statut juridique interne des détenus qui vise notamment à ce que la détention des délinquants en Belgique soit humaine. Cette loi doit recevoir des arrêtés d'exécution pour que des améliorations soient réalisées, dans l'assurance de conditions de vie conformes à la dignité humaine.

Avec le «Masterplan 2008-2012 pour une infrastructure pénitentiaire dans des conditions humaines», nous avançons concrètement. Ce Masterplan se préoccupe de rénover les infrastructures insalubres —20 établissements sur les 34 répartis sur le Royaume datent du XIX^e siècle— et d'en construire de nouvelles afin de juguler la surpopulation carcérale. En 2007, nous comptabilisions 9 869 détenus pour seulement 8 358 places! C'est, il me semble, un préalable indispensable à une meilleure politique carcérale. En effet, comment aboutir à une réinsertion si, pendant votre enfermement, vous êtes empilés à plusieurs dans une minuscule cellule, dépourvue de sanitaires, et que vous ne quittez quasiment jamais faute d'activités?

Ne devrait-on pas dépasser le cadre d'une simple rénovation immobilière?

| **Ch. D.:** Il faut aller plus loin. Si l'emprisonnement constitue une sanction nécessaire pour répondre à des comportements incompatibles avec la vie en société, il est indispensable d'œuvrer à une meilleure réinsertion du détenu pour diminuer le risque de récidive. Ainsi, en matière de délinquance sexuelle, par exemple, la période de détention devrait être systématiquement utilisée pour soigner le condamné. Je vous renvoie à l'une de mes propositions de loi qui donne au juge du fond la

possibilité de prononcer une injonction de soins à l'encontre d'un délinquant sexuel.

Le budget de la Justice consacré aux prisons est insuffisant. Il semble cependant difficile, quel que soit le gouvernement, de l'accroître significativement. Est-ce parce qu'il s'agit d'un combat électorallement peu porteur? Certains politiques évoquent une éventuelle privatisation des prisons...

| **Ch. D.:** Ce sujet a toujours été au centre de nos préoccupations, mais nous l'analysons au regard des différentes personnes impliquées. Qui dit «condamnés», dit également «victimes».

En ce qui concerne la privatisation, je ne suis pas contre l'idée de privatiser «les briques», le «catering», mais il en va autrement pour la gestion ou la surveillance des prisons qui doivent rester du domaine de l'ordre public, de la fonction régionale.

En matière de politique pénale et de réforme carcérale, y a-t-il des terrains d'entente possibles entre socialistes et libéraux, dont les discours respectifs s'opposent plus souvent qu'ils ne s'accordent?

| **Ch. D.:** La loi sur le statut des détenus a été votée par les deux formations politiques. En revanche, en matière de répression et d'effectivité de la peine, le MR est certainement moins laxiste.

Cependant, je suis la première à considérer qu'une situation n'est pas l'autre. Développer une palette de peines répondant à la spécificité de chaque situation s'impose. Je prône, depuis plusieurs années, l'instauration du bracelet électronique comme peine autonome. Actuellement, il s'agit seulement d'une modalité d'exécution de la peine d'emprisonnement. Le condamné doit donc réaliser une partie de sa peine avant de pouvoir en «bénéficier». En faire une peine autonome éviterait ainsi que le condamné passe par la case prison, et y fasse les mauvaises rencontres inhérentes à ce milieu. En outre, l'indemnisation des victimes serait facilitée. Rappelons que le MR est à l'origine des travaux d'intérêt général comme peine autonome pour certains délit.

Olivia P'tito, députée bruxelloise (PS), a organisé récemment un colloque parlementaire sur le parcours des détenus à Bruxelles*.

On accuse souvent d'angélisme ceux qui s'intéressent à la politique carcérale pour en dénoncer l'inhumanité...

| **Olivia P'tito:** C'est exact. Et c'est dommage. Quand on est socialiste, on défend la justice sociale. Et on peut prendre conscience de la réalité carcérale sans larmoyer. Lorsqu'un quotidien populaire «dénonce» à la Une le menu de Noël, à peine amélioré, d'une prison bruxelloise, il surfe sur l'émotion populaire pour stigmatiser les détenus. Nous devons avoir le courage d'aller à contre-courant. Les personnes qui ont commis un délit ou un crime doivent payer leur dette. Mais pas toute leur vie. Un casier judiciaire n'a en principe qu'une durée de vie de dix ans. Mais il ne s'efface pas sans une série de démarches très lourdes administrativement, peu connues des ex-détenus. Beaucoup d'entre eux traînent ce boulet, incapables de se reconstruire, de créer une famille, de trouver un job...

Les initiatives de réinsertion rencontrent beaucoup de difficultés. Pourquoi?

| **O. P.:** Il est difficile de trouver des places de formation pour des détenus, ou des ex-détenus, notamment dans l'Horeca. Les échecs sont nombreux. D'abord, parce que quand ils sont en prison, les détenus considèrent souvent les formations extérieures comme une porte vers la sortie plutôt que comme un outil de réinsertion. De plus, les horaires de la prison se prêtent parfois mal aux formations. Enfin, les détenus sont mal préparés à la libération conditionnelle, et à la libération tout court, à cette nouvelle autonomie. D'autre part, ceux qui doivent les encadrer à leur sortie ne sont pas toujours préparés à la gestion de personnalités parfois difficiles. Il est indispensable de développer un réseau mieux structuré entre les différents acteurs, réseau qui se mettrait déjà en place à l'intérieur de la prison pour faciliter ensuite le passage vers la réinsertion.

En pratique?

| **O. P.:** En 2005, une loi fédérale a été votée sur le statut des détenus, mais celui-ci n'aura de sens que si les Régions et les Communautés s'y impliquent aussi pour

les matières dans lesquelles elles sont compétentes. On devrait pouvoir trouver en prison les acteurs de la formation professionnelle, les propositions d'emploi, de logement... Il n'en est rien. On fait comme si les personnes qui sont détenues aujourd'hui n'en sortiront jamais, alors qu'on les retrouvera pourtant un jour dans les files de demandeurs d'emploi.

À Forest, la situation est symptomatique. On y met énormément de gens, mais beaucoup sortent très vite: 33% sont libérés au bout de deux semaines, 70% après deux mois... C'est interpellant, car ce passage fort bref —dans la plupart des cas de présumés innocents— peut faire basculer une vie: on peut perdre son travail, son appartement... Avec, en fin de compte, l'escalade. Dans de tels cas, une meilleure assistance, un meilleur encadrement me paraissent indispensables dès le début. Cela dit, objectivement, on demande beaucoup de choses à des gens souvent très peu qualifiés —trouver une formation, un employeur, etc.— alors que nombre de personnes n'y arrivent déjà pas dans l'absolu! Quant au bracelet électronique, il me laisse perplexe. Il oblige à être à la bonne heure au bon endroit, mais cela induit une fausse liberté, qui enferme encore un peu plus le détenu dans son carcan initial... De plus en plus de détenus souhaitent d'ailleurs aller «à fond de peine», car les conditions qu'on leur impose pour une libération conditionnelle sont de plus en plus lourdes à remplir.

Comment casser le cercle vicieux?

| **O. P.:** Il est essentiel de développer des peines alternatives à la prison, même si cela exige des structures plus lourdes. On a parfois trop délégué à certaines asbl. Cela peut entraîner des confusions, des doublons... Il est essentiel de repenser tout cela, de mettre en avant les associations les plus compétentes, de valoriser leur travail, tout en décloisonnant. C'est en faisant se rencontrer tous les acteurs du dossier, en croisant leurs expériences, que l'on avancera. Je répète que je refuse l'angélisme, qu'il n'y a pas de baguette magique, et qu'il faut parfois savoir botter le cul de certains délinquants pour qu'ils saisissent la chance qui passe à leur portée... Mais l'enjeu en vaut la peine, non?

Propos recueillis par Stéphane Renard

| Olivia P'tito.

* Le détenu: un citoyen comme un autre!

L'enfermement est-il la seule réponse du politique?

La privation de liberté doit constituer une sanction ultime

Depuis bien des années, les associations de défense des droits de l'Homme telle que la Ligue belge franco-phone des droits de l'Homme, font le triste constat que la réponse politique «privilégiée» à des faits de société, au mépris des engagements internationaux de la Belgique, consiste le plus souvent à envisager, concevoir et appliquer férocelement la «pseudo-solution» de l'enfermement:

- multiplication des centres fermés pour les étrangers depuis le début des années 90;
- multiplication des places fermées pour mineurs délinquants, que ce soit au niveau fédéral ou communautaire;
- engorgement sans fin de nos prisons.

Ainsi, une réponse populiste et simpliste, rentable tant médiatiquement qu'électoralement, semble avoir été apportée à tel ou tel problème sans que jamais ne soit clairement posée ni la question de l'efficacité supposée de cette frénésie de mise à l'écart ou, encore moins, celle de sa légalité¹.

Pourtant, les sonnettes d'alarme sont fréquemment tirées. Que ce soit par le biais d'actions en justice intentées par les associations de défense des droits de l'Homme précitées mais aussi au niveau international. À titre d'exemple, concernant le recours systématique aux centres fermés pour les étrangers, le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, Thomas Hammarberg, déjà en septembre dernier, indiquait que les «conditions de détention des mineurs étrangers en Belgique ne font que renforcer [ses] préoccupations»². Il soulignait par ailleurs à propos de la détention des migrants, que celle-ci «apparaît comme de plus en plus systématique dans un certain nombre d'États européens» et rappelle à l'adresse de ces États que «les migrants irréguliers ne doivent pas être considérés comme des criminels et que la place d'un enfant, qu'il soit migrant ou non, n'est, par essence, pas en détention».

2 Et les récentes annonces des ministres Turtelboom et Reynders, qui tranchent avec leur volonté affichée depuis des semaines de globaliser le dossier «asile et immigration» au sein du gouvernement, outre le fait qu'on en attend les détails, ne seront jamais qu'une demi-solution, puisqu'elles ne concerneront pas les demandeurs d'asile arrêtés à la frontière de l'aéroport de Bruxelles-National.

3 Ainsi qu'en témoigne le présent numéro d'*Espace de Libertés*.

4 Et c'est bien légitime.

5 Ne devrait-on pas prévoir dans les formations de magistrats, comme passage obligé, un séjour de ne fût-ce qu'une journée en prison?

La négation des droits de l'Homme: la prison

Si l'enfermement peut être multiforme et concerner des personnes dans des situations parfois bien différentes³,

c'est évidemment la situation dans nos prisons qui retient le plus⁴ l'attention.

En effet, écrire au sujet des prisons belges aujourd'hui, revient à, inévitablement, évoquer l'innommable.

Il est sans doute nécessaire de s'y frotter physiquement pour mieux se rendre compte, sur place, d'une certaine réalité⁵: la froideur extérieure de la prison de Bruges, l'attente avec les familles dans un sas à la prison de Gand, l'épaisseur des portes et des grilles à la prison de Nivelles, l'impression d'étouffement dans le minuscule parloir

internationaux, que ce soit le Comité contre la torture des Nations Unies ou le Comité pour la prévention contre la torture ou traitement inhumain et dégradant du Conseil de l'Europe. Des constats qui sont inlassablement dénoncés par des organisations comme la Ligue des Droits de l'Homme et l'Observatoire international des prisons et qui ont, pour les personnes privées de liberté, des conséquences indignes d'un État de droit.

Encore et toujours plus...

Face à cette situation, la construction de prisons supplémentaires constitue la principale réponse politique du Gouvernement actuel. Et sur ce thème, pas de déclarations intempestives ou fracassantes, notre unanime majorité ne se déchire pas...

Au total, plus de 2 500 cellules viendraient donc s'ajouter aux 8 358 places actuellement disponibles alors même que d'innombrables études démontrent inlassablement que l'augmentation de la capacité carcérale n'apporte jamais de réponse au problème de la surpopulation dans les prisons.

C'est d'ailleurs sur cette base que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe avait, en 1999, émis la recommandation suivante:

«L'extension du parc pénitentiaire devrait être plutôt une mesure exceptionnelle, puisqu'elle n'est pas, en règle générale, propre à offrir une solution durable au problème du surpeuplement. Les pays dont la capacité carcérale pourrait être globalement suffisante mais mal adaptée aux besoins locaux devraient s'efforcer d'aboutir à une répartition plus rationnelle de cette capacité».

L'expérience devrait aussi guider nos responsables politiques: la construction des établissements pénitentiaires d'Andenne et d'Ittre, qui avaient également été bâties pour répondre à ce phénomène de surpopulation carcérale, n'a pas eu pour effet de diminuer ce taux, comme on le voit à l'heure actuelle.

En revanche, aucun budget n'est dégagé dans le but de doter chaque cellule de toilettes, aucune mesure n'est envisagée pour éradiquer les rats, cafards et autres vermines qui pullulent dans les cuisines des prisons, aucun poste n'est prévu pour la rénovation des prisons qui ne se verront pas dotées de nouvelles cellules... De même, il est regrettable de constater que la loi de principes régissant le statut interne des détenus —posant pour principe que la privation de liberté doit être la seule peine qui leur soit infligée— n'est que très partiellement mise en application et est mise au placard pour le surplus, ce surplus concernant tous les principes visant les conditions de détention.

Les prisons victimes de notre Justice

Et pourtant les causes de cette surpopulation constante sont multiples et connues de longue date: augmentation de la sévérité pénale, recours à la détention préventive plus fréquent que jamais —les détenus préventifs représentent plus de 40% de la population carcérale!— et raréfaction de l'octroi de mesures de libération conditionnelle, ...

Comme le souligne le Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (C.P.T.) du Conseil de l'Europe, «le fait qu'un État incarcère

un si grand nombre de ses citoyens ne peut s'expliquer de manière convaincante par un taux de criminalité élevé; l'attitude générale des membres des services chargés de l'application des lois et des autorités judiciaires doit, en partie, en être responsable. Dans de telles circonstances, investir des sommes considérables dans le parc pénitentiaire ne constitue pas une solution. Il faut, plutôt, revoir les législations et pratiques en vigueur en matière de détention provisoire et de prononcé des peines, ainsi que l'éventail des sanctions non privatives de liberté disponible».

Bref, si le ministre de la Justice souhaitait réellement agir sur la surpopulation carcérale, ce n'est pas en augmentant la capacité carcérale qu'il y arriverait, mais en modifiant la politique pénale, tant en ce qui concerne les entrants en détention que les sortants.

En effet, ce que nous faisons ou ne faisons pas en matière pénale a toujours et directement des conséquences en milieu pénitentiaire. Ce qu'il nous faut aujourd'hui, ce ne sont pas des chamailleries pour le choix de lieux capables d'accueillir de nouvelles prisons mais, comme le soulignait récemment l'avocat Marc Nève, «des politiques soucieux de réformer en profondeur un système pénal obsolète.» À lire la note de politique générale du ministre de la Justice, notre gouvernement ne semble toujours pas l'avoir perçu...

Quel système pénal et, par ricochet, quelle société voulons-nous?

Face à cette augmentation planifiée de près de 30% du parc pénitentiaire, le ministre se défend malgré tout de vouloir être plus répressif. Des études ont cependant démontré que ces dix dernières années, à criminalité égale, la sévérité pénale a augmenté. Ainsi, le nombre de détenus a augmenté de 32,6% en dix ans. Cela a-t-il eu un quelconque impact sur le taux de délinquance? Plutôt que de courir derrière une sécurité factice, n'est-il pas temps, dans cette matière comme dans d'autres, de s'interroger sur la pertinence et l'efficacité de mesures de plus en plus sécuritaires adoptées par les pouvoirs publics?

Ce alors que bien des projets, réformes ou évaluations restent à mettre en œuvre. Le «Grand Franchimont», pour lequel on attend toujours un vote définitif depuis tant d'années, est l'exemple parfait de cette apathie politique⁶. Et subsiste alors cette impression insupportable que la lourdeur de notre système pénal n'a d'égal que la légèreté avec laquelle les Gouvernements et les Parlements successifs multiplient les effets d'annonces en matière de réformes pénales.

Or, à l'heure actuelle, la prison est tout sauf un lieu resocialisant⁷: la politique actuelle marque l'érosion de la philosophie de la réhabilitation, qui était inscrite dans notre tradition pénale, et la montée en puissance de la dissuasion. En dépit du fait que celle-ci soit, comme les chiffres l'attestent, un leurre...

Benoît Van der Meerschen
Président de la Ligue des Droits de l'Homme.

⁶ On pourrait aussi évoquer la nécessaire évaluation de la loi sur la détention préventive, détention dont le caractère exceptionnel est bien trop souvent nié.

⁷ La surpopulation chronique met en échec l'un des objectifs premiers de la prison: la réinsertion des détenus. L'offre de travail, de formations et d'activités reste cruellement insuffisante par rapport au nombre de détenus.

La prison, et après?

Faut-il vraiment prendre de ses loisirs pour s'occuper de détenus? S'ils sont en prison, c'est parce qu'ils l'ont mérité, et il faut bien que la société se protège, n'est-ce pas? Discours classique, tant de fois entendu, et pourtant, oui, je suis heureux d'exercer mes activités de conseiller moral en prison.

Je ne doutais pas, avant de proposer mes services à la Fondation pour l'Assistance morale aux Détenus, affiliée au CAL, que je trouverais en prison un climat pour le moins oppressant et des hommes désorientés, frustrés sinon cassés. Je ne me trompais pas, mais je sous-estimais la situation.

Personne, à moins de fréquenter régulièrement les prisons —et encore— ne parvient à réaliser ce que représente le temps pour un détenu. Essayez de vous imaginer enfermé dans quelques mètres carrés, parfois avec un codétenu, disposant d'une ou deux heures de préau (autrement dit une grande cour fermée) par jour, d'abord aujourd'hui, puis demain, puis encore la semaine prochaine, le mois prochain, à Noël, ensuite à Pâques, l'été suivant puis en hiver en attendant que ça recommence encore et encore. Essayez en outre d'imaginer les va-et-vient constants qui vous empêchent de vous concentrer, la discipline tatillonne et surtout la longue attente pour voir le médecin qui est débordé, l'assistant social qui gère trop de dossiers, le directeur qui s'occupe de votre cas mais qui est appelé sur tous les fronts, votre avocat qui a promis de passer mais qui se fait désirer, les délais qui retardent l'examen de vos demandes, les pièces qui manquent au dossier quand on finit par l'examiner. Tout est à l'opposé d'un long fleuve tranquille, c'est plutôt une incessante et insistante course d'obstacles! Oh je sais, certains détenus sont seuls en cellule et ont assez d'argent pour se payer la télévision, ils peuvent parfois aller à la salle de sport, peuvent demander à travailler, disposent ici ou là de quelques heures durant lesquelles leur section est ouverte. Un semblant de vie sociale peut-être, mais les barreaux ne manquent jamais de leur rappeler où elle se déroule, non sans cahots d'ailleurs. Et presque rien ne vient casser la monotonie et la routine, la souffrance —car *tous* les détenus souffrent— et l'isolement dans la multitude.

Ce «presque rien»

Sauf que c'est là que nous intervenons: la visite d'un conseiller moral, c'est précisément ce «presque rien», une petite fenêtre qui s'entrouvre. Pour le détenu, c'est enfin un interlocuteur qui n'est pas lié à la hiérarchie pénitentiaire ou à l'appareil judiciaire, qui n'est pas lié à sa famille, qui n'a pas une idée derrière la tête (*Et si on priaient ensemble? Et ta religion? Et si tu venais au culte?*), qui ne va pas le juger et rédiger un rapport ou l'empêcher de

parler, alors que pour lui c'est le plus souvent un besoin primordial.

Pendant une demi-heure ou une heure, je suis là, assis dans un bureau ou plus généralement en cellule sur la chaise ou le lit du détenu, dans son univers, et il va se raconter, questionner, discuter, et tant pis s'il se répète: il est lui-même sans entrave et ne se fait pas rabrouer. Il se peut aussi que je peine à faire démarrer la conversation, quand le détenu se referme sur lui-même par besoin de se protéger ou que je me fasse renvoyer, parce que le détenu dort ou broie du noir (et c'est là qu'il faut insister, sans trop hésiter). Et fréquemment je suis confronté à quelqu'un qui n'a plus eu de visite de l'extérieur depuis trois mois, voire trois ans ou davantage. Je suis en tout cas face à un homme pour lequel tout est contrainte et attente.

J'écoute, puis quand le courant passe, je pose des questions, je cherche à comprendre —pas facile quelquefois— et j'en arrive petit à petit à pouvoir faire des remarques et donner mon point de vue. Car les vrais échanges ne vont pas de soi: le détenu s'est forgé son opinion, qu'il n'est d'ailleurs jamais tout à fait libre d'exprimer sous peine de se nuire, et il a besoin de s'affirmer. Ainsi je finis par trouver un homme comme vous et moi, avec son passé, son entourage, ou son absence d'entourage, son tempérament, ses défauts, mais aussi ses qualités bien entendu. Il ne sera pas vraiment possible de faire abstraction de la raison pour laquelle il est là, ça il le sait, mais j'ai le sentiment de ne plus être dans un face-à-face conseiller moral — détenu: nous devons deux interlocuteurs quelconques. J'essaie pas à pas de l'amener à faire le point lucidement sur ce qu'il est et sur ses capacités (alors que souvent il s'illusionne ou il a perdu confiance), sur ce qu'il a vécu (le plus fréquemment soit il minimise, soit il se pose en victime: comment savoir?), sur ses comportements (qu'il soit faible de caractère ou qu'il manifeste une propension à la violence ou une incapacité de supporter des contraintes par exemple), ses idées (racisme, sexism, intégrisme, idées toutes faites sont monnaie courante). Contrairement à certains de mes collègues, je demande toujours au détenu la raison pour laquelle il est condamné ou poursuivi, ça engage à mettre les choses au point sur le plan de la franchise. Je sais que je ne connaîtrai pas toute la vérité, mais, dans ces conditions-là, peu importe.

Soulever le couvercle

Pas d'illusions: je ne fais que soulever un couvercle pour laisser s'échapper un peu de pression. Et puis il m'arrivera un jour de perdre mes contacts de vue, car tôt ou tard intervient un transfert vers une autre prison, sinon une libération (quoique le suivi soit assuré par un collègue). Mais il m'arrive de recevoir une lettre avec un témoignage de reconnaissance, preuve que le courant est passé, ce qui n'empêche pas d'être affecté quand on apprend une récidive.

Le plus frustrant, pour nous comme pour les détenus, c'est l'accumulation de lourdeurs et de blocages et le désintérêt du système à leur égard, le manque de cohérence dans l'approche des situations rencontrées.

Le détenu qui a un certain sens de l'initiative et assez de volonté peut suivre des cours, certes, mais l'éventail est étroit, sauf pour des cours par correspondance, et le système ne va pas l'encourager ou encore moins l'y contraindre. Quant à une vraie formation professionnelle, l'offre est proche du néant, à part la restauration ou le jardinage par exemple. Où y a-t-il ne serait-ce qu'un atelier de menuiserie, de maçonnerie, de mécanique, de plomberie? Or, la majorité des détenus sont d'un niveau intellectuel peu élevé et disposent de peu de qualifications, si bien qu'on sait parfaitement qu'il leur sera très difficile de trouver du travail à la sortie, sans compter la stigmatisation qu'ils vont traîner avec eux. Beaucoup de détenus entrent en prison en parlant mal le français, en ne sachant ni lire ni écrire avec aisance et ils sortent plusieurs années plus tard sans avoir été simplement poussés à faire le moindre progrès. La prise en charge psychologique, tellement nécessaire, est quant à elle, totalement déficiente et ne tient qu'à l'intervention d'associations extérieures, dans la mesure où le détenu veut bien y avoir recours, et ne parlons pas du traitement des assuétudes. On est loin, très loin de l'idée de reclassement des détenus généralement introduite dans la législation!

que par désintérêt —involontaire mais aussi volontaire— le contrôle du fonctionnement de la prison est déficient, et si ce contrôle était plus étroit, encore faudrait-il se décider à agir, à investir autrement qu'en construisant des bâtiments supplémentaires.

Belga

Le résultat, c'est que les conseillers moraux sont confrontés en permanence à des failles et à leurs répercussions sur le moral et la condition physique des détenus. C'est surtout un sentiment d'injustice qui prévaut: il est difficile d'apercevoir une logique dans les décisions touchant aux congés pénitentiaires et à la libération conditionnelle, alors même que la lourdeur des peines pose question. *In fine*, puisqu'on se consacre si peu au reclassement et au traitement des détenus, on ne peut que se demander à quoi sert de maintenir tel ou tel détenu enfermé durant quatre, cinq ou six ans plutôt que trois. À moins que ce soit une autre logique qui prévaut: on met derrière les barreaux, ça soustrait les délinquants à la société et on verra bien quand ils seront rassortis... Avec le risque de glisser sur une pente à l'américaine: peines incompressibles, enfermement à vie automatique après quelques récidives, limitation drastique des possibilités de libération conditionnelle. On ne s'intéresse plus alors à celui qui a été étiqueté comme délinquant, on s'intéresse uniquement à ce qu'il a commis.

«Presque rien ne vient casser la monotonie et la routine, la souffrance —car tous les détenus souffrent— et l'isolement dans la multitude.»

La prison ne sert qu'à enfermer

Notre société ne parvient pas à faire vivre chacun en harmonie, à assurer une vraie égalité et une vraie solidarité, et quand certains dérapent, la prison les laisse largement en rade, elle a pratiquement fini par ne servir qu'à enfermer. Drôle de façon de «protéger» la société, car c'est notamment pour cette raison que la récidive a peu de chance de diminuer. Et par ricochet, les discours vont continuer à se focaliser sur le risque et de là orienter la politique pénale, dans un cercle vicieux, vers davantage de répression et d'enfermement, sans qu'on discute à fond la question de savoir si le rapport coût-utilité de cette méthode est positif. Que sait l'opinion publique de l'état de nos prisons, et d'abord s'y intéresse-t-elle: c'est là tout le problème. Et la classe politique ne manifeste pas beaucoup de volonté pour s'y intéresser davantage, s'investir pour améliorer la situation en prison ou amener l'opinion publique à se défaire des idées préconçues, comme ces prétendues prisons «trois étoiles». Les médias eux aussi ne s'y intéressent généralement que lors de grèves des gardiens, de prises d'otages ou d'évasions, et on sait qu'il ne faut pas trop compter sur la télévision, qui est pourtant le média le plus suivi, pour traiter d'un tel sujet en profondeur. C'est ainsi

La Fondation pour l'assistance morale aux détenus - FAMD
[Rue de Bordeaux 62A, 1060 Bruxelles - Tél: 02 537 59 28
- Fax: 02 537 67 20 - email: fandf@brutel.be - web: http://www.stigma.be].

La Fondation pour l'assistance morale aux détenus (FAMD) délégué des conseillers moraux dans les établissements pénitentiaires et de défense sociale du pays. Elle coordonne l'action de 50 conseillers moraux. Ceux-ci tentent d'apporter une aide psychologique et morale aux personnes détenues.

Henri Caers
Conseiller moral à la Fondation pour l'assistance morale aux détenus
L'assistance morale aux personnes détenues vise aussi à les soutenir dans la préparation de leur insertion familiale, sociale et professionnelle au sortir de la prison.

La télé sous les verrous

**Séries et télé-réalité cultivent l'effet «prison».
Un ressort qui joue sur les peurs primales et la promiscuité.**

La télévision enferme. C'est sûr. En premier lieu, le téléspectateur, yeux et mains liés à sa télécommande, encadré dans des «grilles» de programmes, des horaires, des calendriers répétitifs... et des contenus uniformisés. Prisonnier dans son salon, comme un détenu à domicile avec bracelet à la cheville. Sauf qu'ici, l'appareil est une zapette, parfois une boîte noire d'audimat pour scruter ses habitudes télévisuelles. On exagère bien sûr, mais à peine, tant la télévision reste le média dominant capable d'aliéner les masses. Scotché à son écran rectangulaire toujours plus grand et plus plat qui, lui aussi, ferme le champ de vision, ses angles et ses perspectives.

Mais ce n'est là qu'une évidence d'ordre physique. La télévision pratique aussi l'enfermement, à grande échelle, comme ressort de ses programmes les plus populaires. Que ce soit en fiction ou en télé-réalité. En effet, les séries ont très tôt inscrit l'univers carcéral dans leur manuel du parfait scénariste. *Le Prisonnier* en fut une magistrale et originale application.

Ni murs, ni barreaux

Culte dès sa première diffusion en 1967, l'étrange saga du «numéro 6», détenu à ciel ouvert dans un village gallois dont on ne peut s'échapper, a marqué les esprits.

Son univers onirique a envoûté, ses trouvailles ont fait mouche (notamment «les rôdeurs», énormes ballons blancs qui font office de gardiens). Plus fondamentalement, elle a installé d'entrée quelques évidences. L'enfermement n'a pas besoin de murs et de barreaux pour être effectif. Dans tout milieu coupé du monde «réel» ou «normal», se met en place un modèle social particulier. Qui sera tantôt la métaphore d'une dictature, d'un purgatoire, l'antichambre d'une expiation ou d'une rédemption, le théâtre miniaturisé de la condition humaine, de la mise à nu de l'âme ou, plus simplement, un jeu de rôles.

À la suite du *Prisonnier*, d'autres séries ont cultivé clairement le large potentiel des schémas d'enfermement. Ce fut le cas de la série de science-fiction *OZ* où, dans un pénitencier du futur, toutes les cloisons sont en plexiglas, de telle manière que tout le monde voit tout le monde en permanence. La série *Star Trek*, sans être strictement carcérale, a aussi profondément table sur les conditions d'espace confiné (le vaisseau spatial) dont les héros ne peuvent s'extraire que par téléportation.

Plus près de nous, la série *Lost* a en soi réinventé le genre puisqu'ici, point de prison mais l'île. Ce qui implique un territoire limité, hostile pour des êtres prisonniers de leur destin de rescapés d'un accident d'avion et obligés de se débrouiller pour tenter de s'évader.

Prison Break: «La privation de liberté est quelque chose qui interdit tout le monde et renvoie à nos peurs primales».

La privation de liberté est une peur primale

Mais c'est bien sûr *Prison break* qui, aujourd'hui, symbolise le mieux le filon de l'enfermement dont raffole la télévision pour créer le suspense. Michael Scofield, détenu malgré lui, descend en quelque sorte en enfer(mement) pour sauver son frère. L'arme de cette saga, quasi mythologique: le plan de la prison tatoué sur le corps du héros. Quelle métaphore! Ne nous dit-elle pas que tout

homme porte en soi la capacité de sauver les autres et de se sauver lui-même. Autrement dit, chaque être humain a en lui les moyens de sa propre libération: physique, intellectuelle, psychologique ou autre. Bien sûr, la majorité du public n'y aura vu qu'un suspense policier habilement mené par un mignon héros.

«La réussite d'une série comme «Prison Break» n'est pas étonnante», juge Éric Poivre, adjoint aux programmes à la RTBF. «La privation de liberté est quelque chose qui interdit tout le monde et renvoie à nos peurs primales. Par ce biais, on touche efficacement à l'inconscient profond des téléspectateurs. D'autant qu'une série comme celle-là utilise des climax qui se répètent d'épisode en épisode. Sans oublier aussi le fait que la prison peut être autant un univers où, en fiction, peuvent cohabiter les règles les plus strictes et l'arbitraire le plus insécurisant».

De l'univers de *Prison Break* à celui de la télé-réalité, enfants d'une même époque, il n'y a qu'un pas à franchir tant les similitudes entre les fictions carcérales et les reality shows sont grandes. Les codes surtout. *Big Brother*, jeu fondateur de la télé-réalité jetait à la fin des années 90 les principes centraux du genre largement inspirés des conditions de détention. Pour résumer: des individus ne se connaissent pas intégralement un lieu clos pendant une période x. Au cours du séjour, ils doivent se soumettre à des règles et des épreuves pour gagner. La différence fondamentale étant bien sûr qu'ici le but est d'éviter l'élimination et de rester le plus longtemps possible enfermés. Le contraire de la prison (sauf pour un jeu américain intitulé *Jail Break* où le but des candidats était de s'évader le plus vite possible).

Autre codes, autres mœurs

Ajoutons encore la coupure totale avec le monde réel et les proches ainsi que la dimension de télésurveillance permanente, omniprésente sous un faisceau de caméras et le contexte de la prison, fût-elle dorée, est clairement établi. «Rien que pour des raisons pratiques et techniques de réalisation, la télé-réalité induit l'enfermement», relève encore Éric Poivre, «car pour son efficacité, il lui faut un lieu circonscrit, réglementé et truffé de caméras».

Comme pour la fiction, l'enfermement systématiquement exploité par les jeux de télé-réalité (et même d'autres plus classique comme *Fort Boyard* où les épreuves se déroulent dans des sortes de cachots) ne se traduit pas en tonnes de murs de béton ou de portes et barreaux d'acier. À côté des *Big Brother*, *Loft Story*, *Nice People* et autre *Secret Story*, les émissions du type *Les aventuriers de Koh-Lanta* ou *L'île de la tentation* jouent clairement la détention à ciel ouvert où l'enfermement et le parallèle avec la prison peuvent s'envisager à plusieurs niveaux de lecture.

En effet, dans le cas de *Koh-Lanta* (ou ses versions anglo-saxonnes *Survivor* et *Opération Robinson*), d'autres codes liés au vécu des prisons sont mis en place: le rationnement de la nourriture, l'isolement, le passage devant le conseil... Quant à *L'île de la tentation*, il offre un kaléidoscope d'enfermements en cascade: la relation officielle de fidélité des couples mis à l'épreuve; la promiscuité des uns et des autres avec les séducteurs et les séduitrices; la mise à l'épreuve permanente; les comporte-

ments déviants consignés en images et éventuellement rapportés au conjoint...

On le voit l'enfermement nourrit profondément le divertissement en télévision. Suivi par des audiences souvent impressionnantes et qui posent question: pourquoi se passionner pour de tels programmes, souvent anxiogènes et peu porteurs de valeurs positives? En effet, on y célèbre le chacun pour soi, la manipulation, la compétition. On y crée les conditions de conflits interpersonnels et on pousse l'individu, sous prétexte d'authenticité, à montrer tout ce dont il est capable en situation extrême d'enfermement. Souvent du pire et de rares fois, du meilleur. Un étalage de la palette des comportements et des sentiments dans l'air du temps qui suscitent le voyeurisme du téléspectateur malheureusement friand de ces joutes stériles de rats de laboratoires. Avec des excès en tout genre comme l'aventure américaine *Kid Nation* où, pendant quelques semaines, des enfants, reclus dans un village fictif du Far West, devaient s'autogérer et recréer un modèle de vie en société. Un désastre.

L'enfer(mement), c'est les autres

Un autre élément agit aussi sur l'intérêt du téléspectateur face à la «télé-réalité» (qui porte décidément mal son nom puisque tout y est artificiellement créé). La plupart des concepts impliquent la création d'un nouveau lieu délimité, un nouvel univers régi par de nouvelles règles (des plus basiques aux plus aberrantes), de nouveaux comportements. Tout y devient possible. Pour un tour de piste en string ou pour témoigner sa haine envers un autre, un candidat de *Secret Story* peut empocher 1 000 euros! Les vedettes ringardes de *La Ferme Célébrités* étaient prêtes à tout pour retrouver quelques miettes de notoriété sur fond d'auge de cochons et de régime spartiate sans eau chaude ni électricité. Bientôt en Italie, *Rocco's World*, télé-réalité dévouée à dénicher les nouvelles stars du porno de demain devrait faire passer un nouveau cap au genre avec ses candidats-étalons mis à l'épreuve en maison close.

Dans ces contextes déconnectés de la réalité, les confidences les plus intimes explosent pour un oui ou pour un non. Accouchement en direct, tentatives de suicide, bagarres, coming out homosexuel ou dépressions carabinées se sont déjà produits sur la triste et grande scène de la télé-réalité mondiale. Tout cela pour en arriver à l'évident constat que l'enfer(mement), c'est encore et toujours les autres.

Face à la télé-réalité ambiante, d'autres observateurs vont encore plus loin dans le pessimisme. Ils affirment, en lien avec la série *OZ* qui met clairement en abîme la télévision (des détenus la regardent en permanence) dans la télévision: «vous, téléspectateurs, êtes prisonniers de votre société, de vos propres règles au même titre que les personnages que vous observez». De quoi faire du téléviseur la métaphore ultime de l'enfermement. Pour ceux qui s'y montrent comme pour ceux qu'elle hypnotise.

Fernand Letist

Droit de réponse

Un droit de réponse de M. Radouane Bouhlal, président du MRAX à l'article de Philippe Grollet «Du bon usage de la laïcité (sic)» - Espace de Libertés n°366/juillet 2008

Du bon usage de la critique en matière de laïcité politique et philosophique

N'est-il pas paradoxalement pour un laïque de se voir reprocher de «mal penser» par d'autres laïques, surtout quand ils pensent à sa place?

Cité à deux reprises par mon estimé collègue Philippe Grollet dans cette même revue¹, j'entends répondre à ses critiques à l'encontre de ma contribution à l'ouvrage collectif *Du bon usage de la laïcité*².

I have a dream

«Pourquoi serait-il permis de critiquer le libéralisme ou le communisme, au nom du débat démocratique, alors que serait criminalisée (comme le rêve le président du MRAX) la critique de la religion en général ou d'une religion en particulier, taxée de "racisme" au nom du "bon usage de la laïcité"».

Ce qui frappe dans l'interrogation du past président du CAL, ce n'est pas tellement qu'il se trompe sur le fond: notre opposition de principe à la pénalisation du blasphème est connue.

À maintes reprises, le MRAX l'a dit, l'a écrit. En 2007, par exemple: «il est essentiel de sauvegarder dans notre pays le droit de critiquer une religion (...). L'islam n'échappe pas à la règle. (...) Ainsi, peut-on comprendre ma dénonciation publique de la position adoptée par l'Union des Mosquées de Bruxelles durant l'affaire des caricatures danoises, qui appelaient le législateur belge à adopter une loi pour pénaliser le blasphème»³.

Ce qui heurte, c'est le procédé: au détour d'une parenthèse d'apparence anodine («comme le rêve le président du MRAX»), Philippe Grollet nous attribue des opinions qui sont en réalité à l'opposé du modèle de société de pluralisme et d'égalité dont nous rêvons au MRAX. Cela révèle une constante: celles et ceux qui, comme notre Mouvement, se revendiquent ouvertement de la laïcité tout en s'accordant le droit d'en repenser la notion, les exigences et les limites, sont caricaturés dans leurs pensées et suspectés de «crime de lèse-laïcité» par les gardiens du temple.

1 P. Grollet, «Du bon usage de la laïcité (sic). Une laïcité étonnamment revisée...», *Espace de Libertés*, magazine du Centre d'Action Laïque, n°366, Éditions Espace de Libertés, Bruxelles, juill. 2008, pp. 18 et 19.

2 R. Bouhlal, «La laïcité peut-elle engendrer le racisme?», in M. Jacqueman et N. Rosa-Rosso, (sous la dir. de), *Du bon usage de la laïcité*, Les Éditions Aden, Bruxelles, mai 2008, pp. 101 et s.

3 R. Bouhlal, «Ni un islam des lumières, ni un islam d'illuminés, mais un islam d'Europe!», in D. Ducarme, (sous la dir. de), *Islam de Belgique. Entre devoir d'intégration et liberté religieuse*, Éditions Luc Pire, Stavelot, avr. 2007, p. 145.

4 R. Bouhlal, «L'antiracisme n'est pas un monopole», in H. Goldman, (sous la dir. de), *L'antiracisme a-t-il un avenir? Universalisme et diversité culturelle: un couple impossible?*, Politique, n°49, Bruxelles, avr. 2007, p. 67.

5 Cf. la 1^{re} branche de la définition de la laïcité formant l'objet social du Centre d'Action Laïque (article 4 des statuts du CAL du 29 mars 1969).

6 Cf. la 2^e branche de ladite définition.

7 Sur cette question, voir R. Bouhlal et B. Vinikas, «De quelle reconnaissance parlons-nous?», *Agenda Interculturel*, n°260, Bruxelles, fév. 2008, pp. 4 et s.

8 J. Baubérot, *La laïcité expliquée à M. Sarkozy... et à ceux qui écrivent ses discours*, Albin Michel, Paris, 2008, p. 11.

Confusion dans la laïcité organisée

Philippe Grollet écrit que «(...) certains (...) auteurs fustigent allègrement la "laïcité organisée" (dont le CAL est l'organe fédérateur en Belgique francophone). Ainsi Radouane Bouhlal (président du MRAX) dénonçant le "mauvais usage de la laïcité" tire à boulets rouges sur sa prétention à défendre "l'élaboration personnelle d'une conception de vie qui se fonde sur l'expérience humaine, à l'exclusion de toute référence confessionnelle, dogmatique ou surnaturelle". Le président du MRAX n'hésite pas à qualifier cette conception de "communautarisme blanc et athée"».

Une nouvelle fois, le procédé interpelle: il colle en effet deux phrases de ma contribution, qui n'ont pas été écrites ensemble et qui ne parlent pas directement de la même chose.

Brevis causa, nous ne contestons nullement la légitimité de la «laïcité organisée» ou de la conception de vie athée ou agnostique.

Autre chose est la prétention à l'imposer dans notre société, y compris dans la sphère publique. Et cette tendance à la considérer comme une sorte de sommet de l'évolution humaine, s'apparente à un ethnocentrisme «occidental» ou —en réponse au slogan trop fréquemment répété de «communautarisme arabo-musulman»— à un «communautarisme blanc et athée»⁴, aux yeux de nombreuses populations quotidiennement discriminées.

Le fond de notre propos —et nous regrettons que le past président du CAL n'ait pas utilement débattu de ce point— est d'interroger, dans le chef du CAL, sa double définition (cumulative donc) de la laïcité: elle est à la fois «politique»⁵ et «philosophique»⁶. Là réside notre critique essentielle, en ce que cette confusion conceptuelle nous paraît préjudiciable à la laïcité même! Car la laïcité ne peut être philosophique, elle n'est ni «sacrée» ni dogmatique, elle est le mode organisateur d'un

État qui se veut impartial à l'égard de tous ses concitoyens, indépendamment de leurs convictions religieuses ou philosophiques. La laïcité politique est une garantie pour tout le monde, croyants ou pas, et lorsqu'on la «rabaisse» au même rang qu'une conviction philosophique, on dénature la laïcité.

Pour le dire autrement, ce que nous contestons, c'est une certaine prétention de la laïcité organisée, à la fois politique et philosophique, de penser, du fait même de cette confusion, que les laïques philosophiques sont les mieux à même, voire les seuls à défendre la laïcité politique. Cela était probablement vrai à un moment de notre histoire; ce n'est certainement plus le cas dans notre société multiculturelle d'aujourd'hui, où vous trouverez des chrétiens, des juifs et des musulmans, croyants et pratiquants, complètement acquis à la laïcité politique.

Pour une laïcité antiraciste

«certains (...) deviennent (...) nerveux (...) quand il s'agit de reconnaître aux agnostiques et aux athées le droit de s'affirmer comme tels (...).»

Philippe Grollet revendique hautement le droit de faire entendre, dans le concert public, la voix des agnostiques et des athées. Mais qui, dans notre ouvrage collectif, a contesté ce droit?

Le MRAX, en particulier, ne cesse de revendiquer une diversité plurielle⁷, et non d'uniformité. Dans notre vision de société, les athées et agnostiques ont le droit non seulement de promouvoir leur vision du monde, mais aussi de critiquer celles des autres, notamment celle des religions. Un «bon» athée n'est donc pas un athée muet! Cela me paraît essentiel tant pour leur épanouissement, que pour notre bien-être collectif... nous pensons notamment à notre Europe que certains voudraient embaumer dans de seules racines «chrétiennes», comme si notre patrimoine historique laïque (notamment) n'avait compté pour rien.

Nous partageons en revanche le propos de Philippe Grollet lorsqu'il juge que

«(...) le premier devoir de celui qui prétend défendre la laïcité politique (c'est-à-dire la neutralité de l'espace public et l'impartialité des pouvoirs publics) est de se montrer particulièrement vigilant à l'égard de toute velléité intégriste et toute tentative de confiscation de l'espace public par quelque faction que ce soit (...»)... en ce compris la «faction laïque», les dérapages liberticides et antireligieux sont en effet assez fréquents chez certains militants zélés de la famille laïque philosophique.

De plus en plus souvent, une certaine laïcité s'accapare le principe de neutralité pour produire des discriminations de nature raciste... nous l'affirmons en pesant chaque mot de l'énoncé! Les exemples évoqués dans ma contribution (notamment celui d'une usagère du CPAS dont la demande d'aide sociale a été rejetée en raison du seul port de son foulard devant le Comité chargé de statuer de sa requête!) sont accablants. On peut avoir des avis différents sur la foi

Radouane Bouhlal
Président du MRAX

Le CAL n'a jamais prétendu ni hier ni aujourd'hui imposer l'athéisme ou l'agnosticisme de l'État, mais sa neutralité et son impartialité. Vouloir ériger l'«islamophobie» en délit, c'est assimiler «race» et «religion» et extraire ainsi une religion du débat, ce qui n'est pas acceptable.

La rédaction d'*Espace de Libertés*

La foire du livre Politique

Date : 15 et 16 novembre 2008

Lieu : Ancienne Halle aux viandes - Liège (rue de la Halle, à proximité de la place Saint-Lambert)

Tarif : 3 € tarif plein

1 € pour :

- ★ moins de 25 ans
- ★ demandeurs d'emploi
- ★ groupes (min. 10 personnes)

Programme, débats, exposants et dédicaces :
www.lafoireduivre.net

Ouverture des portes

Samedi 15 novembre 2008 : de 13h à 23h

Dimanche 16 novembre 2008 : de 13h à 19h30



C'est fort, l'opium du peuple

C'est dur d'être ministre. Marc Tarabella, Ministre de la Jeunesse (même pas du sport) de la Communauté française vient de faire la cruelle expérience de déclarations irréfléchies... et surtout de démontrer son asservissement aux paillettes du spectacle médiatique aux dépens de la réalité des choses.

Devant le résultat jugé piètre de nos élites sportives aux Jeux olympiques, il a proposé de supprimer les cours de religion et de morale et de les remplacer par des cours de sport bien évidemment destinés à trouver des sportifs «médaillables». Le motif qu'il donne est limpide et d'une grande profondeur laïque: «Ces cours relèvent du domaine privé et devraient être dispensés en dehors de l'école» (*La Libre Belgique* et *Le Soir* du 26 août).

Ainsi notre ministre de la Jeunesse voit dans les performances olympiques un objectif digne des pouvoirs publics avant toute chose. J'avoue n'y rien comprendre. La santé est un objectif public, mais j'espère bien qu'on ne va pas instrumentaliser les jeunes pour cet objectif de pur «entertainment». Le Ministre de l'Enseignement, Christian Dupont, est autrement plus sensé: «J'ai la préoccupation de garder ces futurs athlètes dans notre système éducatif, car ils ne seront pas sportifs toute leur vie» (*Le Soir* des 30 et 31 août). J'ajouterais même qu'on peut se demander combien de ces victimes des sections Sport-études deviendront des champions ou pourront simplement vivre de leur sport... dix à quinze ans au maximum.

En plus, et c'est évidemment ce qui me fâche, Marc Tarabella —par ailleurs mieux inspiré— au fond ridiculise ce qu'est le domaine public, qui n'en a pas précisément besoin. À l'entendre, tout homme raisonnable conclura que le domaine privé est plus important et que la fonction de service public, c'est de s'occuper de détails et de fausses valeurs. Cela s'appelle se tirer une balle dans le pied...

Quant aux médailles olympiques, pas d'affolement. La Belgique a eu deux médailles, l'Inde (un milliard d'habitants) trois. Les cent médailles chinoises font une médaille pour 13 000 000 d'habitants contre une pour 5 300 000 pour la Belgique. L'Autriche n'a que trois médailles, le Portugal deux. Même pas vrai le problème.

P.D.

Populisme et extrême droite en 2008 Colloque

le 31 octobre 2008

Ce colloque est organisé à l'occasion de la sortie de «L'imaginaire d'extrême droite», un numéro de «La Pensée et les Hommes a.s.b.l.».

Dossier étudié par Jérôme Jamin et Jacques Lemaire.

Entrée gratuite sur réservation

«La Pensée et les Hommes a.s.b.l.» : 02 640 15 20 - pensees.hommes@swing.be

à la Rotonde du Botanique (Bxl)

Organisé par
«les Territoires de la Mémoire»
«La Pensée et les Hommes»
et avec le soutien de
l'Observatoire de l'extrême
droite «Résistances»



L'entretien de Jean Sloover avec Bruno Liebhaberg

Du réalisme socialiste

Un *think tank* proche du PS veut dépoussiérer la gauche en regardant les choses en face...

Juin 2007: le PS recule aux élections fédérales belges. En deux ans, c'est la huitième défaite, quasiment conséutive, de partis socialistes ou sociaux-démocrates en Europe. Malgré le sursaut que suggèrent certains sondages, il ne s'agit pas seulement d'un retour de balancier conjoncturel, mais bien plutôt d'un mouvement profond au sein des sociétés européennes vieillissantes et inquiètes. «*À la recherche de son identité, la gauche européenne ne peut se contenter d'un repli frileux en attendant des temps meilleurs, ni se réfugier dans un discours de seule résistance*, note le chroniqueur Hugues Lepaige. *L'analyse, la réflexion et le débat sans tabou sont, pour elle, la condition première d'une refondation qui nécessite une remise en question dont on ne saurait encore mesurer l'ampleur*». Réuni dans le groupe de réflexion «Gauche Réformiste Européenne»¹ «[GRE] présidé par Bruno Liebhaberg², une série de personnalités politiques, syndicales et académiques de Belgique et d'Europe se sont interrogées³ sur les pistes à suivre pour que la gauche redévienne «la protagoniste politique des temps nouveaux...» La gauche de gouvernement ne convainc plus en se présentant comme un rempart visant à limiter les dégâts des politiques inégalitaires. GRE va-t-elle plus loin que ce «sans nous ce serait pire»?

À quelques exceptions près, les droites européennes gagnent les élections avec des programmes radicaux. Désrégulation massive ici, discours identitaire et sécuritaire là-bas: elles s'assument désormais sans complexe. Bruno Liebhaberg, vous parlez de crise profonde des idées progressistes en Europe. Iriez-vous jusqu'à évoquer une droïtisation de la société européenne?

Je parlerais plutôt de l'impérieuse nécessité pour la gauche de se donner les moyens de répondre de manière efficace à l'accumulation, dans la population européenne, d'une série de sentiments d'injustice auxquels les populistes de droite et la gauche radicale, comme la Ligue communiste révolutionnaire d'Olivier Besancenot, proposent des «solutions» qui n'en sont pas.

que l'Etat nation ne constitue plus un cadre adéquat pour ce type de compromis. Désormais, il y a l'Europe, insérée dans la mondialisation. Et aussi l'emprise du capitalisme financier qui transforme vite un accident limité en crise économique globale comme on le voit avec les *subprimes*. Il y a aussi la crise de l'Etat providence, le passage d'une économie industrielle à une

«Notre recherche d'une nouvelle grille de lecture de la société, écrivez-vous effectivement, doit dépasser les évidences manichéennes d'autrefois.»

Comme exemple d'antagonisme «dépassé», vous évoquez le conflit capital/travail. L'exploitation des travailleurs, c'est fini?

ge d'une économie industrielle à une économie de la connaissance, l'entrée des pays émergents dans le concert international dominé jusque-là par quelques grands acteurs. S'ajoute à cela une série de mutations sociales et culturelles: la fragmentation du salariat, le vieillissement démographique, l'éclatement de la famille, la profonde transformation des modes de vie, des identités culturelles et des aspirations à l'avanture, etc....

Sûrement pas, mais l'expérience de 1917-1989 nous a montré l'inefficacité et les dégâts, notamment humains, des ruptures avec le capitalisme, de l'économie centralement planifiée. Ceci dit, ne pas être «contre le capitalisme», ce n'est pas, pour autant, accepter le fonctionnement actuel du système. L'économie de marché doit être sérieusement régulée par un État

individuelles, etc. De là, l'apparition ou l'aggravation d'inégalités et de discriminations de toutes sortes. Essor du travail précaire, affaiblissement de la protection sociale, émergence du phénomène des travailleurs pauvres: des «misères du monde», la liste est longue.

D'où les frustrations de la population que vous évoquez...

Des insatisfactions d'autant plus douloreuses que l'échec de cette tentative de compromis social est intervenu non seulement sur fond de crises climatique et alimentaire, mais qu'il s'est aussi trouvé aggravé par des stratégies nationales non coopératives... Les défis que cette impasse lance à la social-démocratie me semblent dès lors être les suivants. Un, comment faire en sorte que l'Europe soit une opportunité plutôt qu'un obstacle? Deux, comment opérer une redistribution équitable des richesses dans une économie désormais globalisée? Trois, comment accroître la cohésion sociale de nos sociétés? Affronter ces défis exige que l'on regarde le monde tel qu'il est et non pas tel qu'il était il y a cinquante ans: reconnaître l'hétérogénéité de la société est un des préalables indispensables pour apporter de nouvelles réponses collectives à la souffrance sociale contemporaine.

«*Notre recherche d'une nouvelle grille de lecture de la société, écrivez-vous effectivement, doit dépasser les évidences manichéennes d'autrefois.*»

Comme exemple d'antagonisme «dépassé», vous évoquez le conflit capital/travail. L'exploitation des travailleurs. c'est fini?

Sûrement pas, mais l'expérience de 1917-1989 nous a montré l'inefficacité et les dégâts, notamment humains, des ruptures avec le capitalisme, de l'économie centralement planifiée. Ceci dit, ne pas être «contre le capitalisme», ce n'est pas, pour autant, accepter le fonctionnement actuel du système. L'économie de marché doit être sérieusement régulée par un État

redimensionné. À l'opposé des options libérales, il est nécessaire d'assurer une redistribution équitable des richesses. Comme le disait Lionel Jospin: «*ou à l'économie de marché, non la société de marché!*»

Vous écrivez aussi: «*la critique socialiste du capitalisme a besoin d'une pensée réaliste, c'est-à-dire en prise avec le réel*». Néanmoins,

publique afin de lui donner à nouveau les moyens de réguler l'économie. Le drame des *subprimes* est une preuve de plus de la faillite du capitalisme; elle montre qu'une autre façon de gérer l'économie est incontournable, qu'il est urgent qu'elle réponde aux besoins des gens. Si j'en crois le président de la Deutsche Bank, Joseph Ackerman, ou le secrétaire d'État américain au Trésor, Henry Paulson, cette idée s'im-

connue, une certaine régulation est progressivement remise en place. Mais le pouvoir des agences de régulation reste insuffisant pour garantir un fonctionnement des marchés conforme à l'intérêt général; les libéralisations et l'action des oligopoles doivent être davantage encadrées. Ce que fait par exemple, dans le domaine de l'électricité, le ministre Paul Magnette, va à cet égard dans le bon sens.

Les pistes que vous tracez concernent aussi la redistribution. GRE plaide à cet égard pour une harmonisation fiscale à l'échelle européenne. Mais la gauche réformiste ne porte-t-elle pas une part de responsabilité dans le fait qu'un marché unique ait pu être ouvert sans une telle harmonisation?

Pour débloquer l'Europe, Jacques Delors, alors président de la Commission européenne, a lancé en 1985 l'idée du grand marché. Dans son esprit, la politique sociale et la politique fiscale seraient les prochaines étapes. Malheureusement, le rapport de forces politiques n'a pas permis de progresser. La gauche s'est divisée, des partis ont fait prévaloir des intérêts nationaux...

Vous affirmez que le «modèle actuel ne fonctionne plus»; qu'il génère de la précarité, de l'inégalité. N'est-ce pas la Sécu que vous visez plutôt?

Nos mécanismes de protection sociale ne sont plus efficaces: en Belgique, plus de 15% de la population vit dans la pauvreté! C'est inacceptable. Il importe donc de paramétrier autrement l'intervention de l'Etat. Il lui faut désormais protéger contre les aléas de l'existence.

Les «subprimes» et leurs conséquences catastrophiques sont une preuve de plus de la faillite d'un certain capitalisme.

vous choisissez d'ouvrir ce débat sur les institutions sociales en vous focalisant, pour esquisser leur réactualisation, sur ce qui y est devenu obsolète. N'aurait-il pas été plus logique d'au moins commencer vos travaux par une lecture critique du capitalisme financier?

Notre démarche politique s'inscrit dans celle d'une gauche réformiste européenne. Cela veut d'abord dire qu'elle est résolument à gauche; que les valeurs d'égalité, de liberté, d'émancipation y sont plus que jamais présentes. Être réformiste de gauche, c'est considérer que, comme en atteste l'histoire, le marché est utile pour créer les richesses nécessaires à la concrétisation de ces valeurs, mais que ses «dégâts collatéraux» ne sont pas acceptables pour autant. Autrement dit: il faut empêcher le marché capitaliste de détruire notre modèle social au profit d'une société néolibérale et, pour ce faire, redessiner la puissance

talisme, GRE prône notamment, autre piste, un renforcement de la surveillance du secteur financier. Ségolène Royal pose carrément la question de la renationalisation des banques. GRE va-t-il jusque-là?

Non. Je l'ai dit, GRE n'est pas une organisation programmatique; ses membres ne sont pas tous sur la même longueur d'ondes. Cela étant, dans le secteur financier comme dans celui de l'énergie ou des autres industries de réseaux, le grand danger, au niveau global comme au niveau local, réside dans un marché tout-puissant qui prétend s'autoréguler. Certes, après la vague de libéralisations que nous avons

Cherche migrant désespérément

Finis les tabous. La migration économique est jugée nécessaire par toutes les instances européennes. Reste à l'encadrer.

Le phénomène passe pour un signe de bonne santé: la Belgique manque de bras et de cerveaux. Après Bruxelles et la Flandre, la Wallonie qui affirme avoir renoué avec une conjoncture économique favorable «cherche candidats désespérément» pour ses «métiers en pénurie». Pour preuve ce dossier paru en septembre dernier dans le numéro 1 de *Vivre la Wallonie*, le magazine de la Région wallonne. Du peintre industriel à l'informaticien, les métiers orphelins y sont égrenés. 14 000 offres d'emploi sont à pourvoir. Mais pas une ligne n'est consacrée à l'immigration économique.

Cinq millions de ressortissants d'États tiers travaillent aujourd'hui sur le territoire de l'UE et contribuent de façon significative au fonctionnement de l'économie.

Logique. En Belgique, ce dossier relève du fédéral. Au début de l'été, un service pour la migration économique a été créé au sein de l'Office des étrangers pour répondre à la pénurie rencontrée dans certains secteurs d'activités. La dépêche de l'agence Belga avançait alors 75 000 postes à pourvoir, notamment dans les secteurs du bâtiment, de l'agriculture et du nettoyage. Mais d'autres chiffres circulent, plus importants. Objectif: suivre de près les demandes de visa des hommes d'affaires et des chercheurs d'emploi étrangers. Le nouveau service aura pour mission de veiller au bon suivi des procédures et d'orienter les candidats travailleurs vers les entreprises ou les régions susceptibles d'être intéressées.

Il était temps: la Belgique est en effet confrontée au succès croissant d'autres marchés de l'emploi au sein de l'Union européenne. Annemie

Turtelboom et Karel De Gucht, respectivement ministre de la Politique de Migration et ministre des Affaires étrangères, tous deux libéraux flamands faut-il le rappeler, veulent sensibiliser toutes les administrations concernées par les demandes de visa, soit «en moyenne 21 300 de longue durée par an, dont 90% liés à un permis de travail».

Contrairement à l'asile et à la chasse aux clandestins, l'immigration économique est la face ensoleillée du phénomène migratoire. Il y a quelques années encore, les responsables européens ne l'évoquaient pour la plupart que du bout des lèvres. Aujourd'hui, elle est partout. À la Commission, au Conseil, au Parlement européens. La présidence française de l'UE a fait de cette «immigration choisie» une de ses priorités par le truchement de son Pacte qui devrait connaître la consécration en décembre prochain. Révélateur s'il en est de cette volte-face, Brice Hortefeux, qui fut parfois taxé de pétainisme pour ses déclarations sur l'identité nationale durant la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy, passe aujourd'hui pour un gourou dans certains cénacles.

Des besoins criants

Les besoins sont, il est vrai, criants: 60 000 ingénieurs civils manquent en Allemagne. L'Italie recherche des milliers de «badants» pour prendre soin de ses vieux. L'Espagne sourit aux saisonniers. La Belgique court derrière les infirmières, etc. Cette pénurie croise classiquement le vieillissement démographique: en 2060, la population âgée européenne aura augmenté de 50%, alors que 50 millions de personnes seront sorties des circuits de l'emploi. La grande pénurie est annoncée.

Une «blue card»?

Un chantier législatif est donc en cours pour passer outre ces obstacles. S'agissant d'intérêts économiques, les chances sont grandes que

Début septembre, le Conseil de l'Europe a organisé à Kiev une conférence ministérielle où chacun est venu dire tout le bien qu'il pensait du réservoir externe de main-d'œuvre qu'est la migration économique. Rencontré dans les coulisses de la réunion, le socialiste wallon Didier Donfut assurait que «même les syndicats belges ont évolué sur la question». L'immigré ne serait plus ce voleur d'emplois qui alourdit la facture sociale. Voire.

Jalon essentiel de cette prise de conscience, le livre vert de la Commission européenne «sur une approche communautaire de la gestion des migrations économiques» a voulu amorcer la réflexion sur les meilleures façons de réguler l'entrée et le séjour des ressortissants d'États tiers venus chercher un emploi au sein de l'Union. C'était en 2005. Six ans plus tôt, l'immigration avait fait son entrée dans le champ de ses compétences via le Traité d'Amsterdam. Un (difficile) travail d'harmonisation visant à l'élaboration de règles européennes communes a été entrepris depuis. Au plan économique, 5 millions de ressortissants d'États tiers travaillent aujourd'hui sur le territoire de l'UE et contribuent de façon significative au fonctionnement de l'économie. Mais les règles permettant l'entrée des migrants diffèrent toujours d'un pays à l'autre, ce qui entraîne de sérieuses difficultés tant pour les personnes en recherche d'emploi que pour les entreprises désireuses de les embaucher.

les Vingt-Sept finissent par trouver un plus petit dénominateur commun. La «blue card», le pendant européen de la «green card» américaine, bien que toujours en négociations, sera sans doute le résultat le plus tangible de cette avancée. En revanche, on peut émettre des inquiétudes quant aux garanties et aux conditions sociales qui seront réservées aux migrants économiques. Car chaque État continuera à faire la loi chez lui. Rencontré lui aussi à Kiev, Gérard Deprez présentait la donne sans langue de bois. L'ancien président du PSC, devenu président de la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement

les travailleurs qui viendront des pays tiers!».

L'Europe n'est évidemment pas seule à affronter cette situation. La concurrence est rude qui l'oblige à évoluer rapidement. Les pays du Golfe persique sont également voraces en main-d'œuvre étrangère. Les États-Unis et le Canada veulent le meilleur de l'immigration économique. La Russie s'organise elle aussi. En 1992, le rapprochement politique sino-russe s'est concrétisé par la signature d'un accord visant à supprimer les visas entre les deux pays pour les groupes touristiques. Il en a résulté un afflux massif de Chinois provenant des provinces du nord-est de la Chine et se rendant en Sibérie orientale et en

dans tous les domaines économiques, en s'ouvrant aux travailleurs peu qualifiés aussi bien qu'aux très qualifiés. Il faut en finir avec une certaine anarchie: «Les pays de l'OCDE continuent de se faire concurrence pour attirer des immigrants hautement qualifiés», lit-on. «Nombre d'entre eux hésitent à laisser entrer des travailleurs moins qualifiés, en dépit d'une demande soutenue de cette catégorie de main-d'œuvre». D'où une certaine pagaille. Selon Angel Gurria, le secrétaire général de l'organisation, «une immigration maîtrisée nous permettra d'avancer notablement dans la voie de la mondialisation au profit de tous. Il est indispensable d'adapter l'immigration aux besoins futurs. Mais il faut aussi la traiter comme un phénomène économique et social qui, s'il est bien géré, peut apporter des solutions à certains de nos problèmes actuels».

Mais il y a un hic. Majeur. Car si nos États ont désormais admis que l'immigration pouvait constituer une valeur ajoutée au plan économique, ils craignent aussi de se retrouver un jour face à une main-d'œuvre excédentaire ou vieillissante, toujours encombrante. D'où la profusion de programmes temporaires qui brouillent aujourd'hui les cartes. Il y aurait toutefois un léger mieux. Les implantations définitives ont progressé en Europe, mais cela reste toutefois insuffisant par rapport aux États-Unis qui accueillent un tiers environ des immigrés permanents, avec 1,3 million d'entrées en 2006.

Ce n'est un secret pour personne: si les pays européens sont à la recherche d'une nouvelle main-d'œuvre, ils ne sont pas prêts à accueillir n'importe qui et surtout pas en permanence. D'où la question de savoir comment se séparer des migrants économiques, une fois devenus «inutiles». Pour les clandestins, l'UE a désormais sa «directive retour», avec ce qu'elle comporte d'arbitraire et de brutal. Mais que fera-t-on demain du carreleur moldave ou de l'infirmière malawienne, une fois leur retraite proche? La question passe par une réflexion sur l'intégration. Dans le meilleur des cas.

Pascal Martin

¹ *Vivre la Wallonie*, n°1, septembre 2008, pp. 9-16.

² Perspectives des migrations internationales 2008, Rapport de l'OCDE, Paris, 2008.

«Une immigration maîtrisée nous permettra d'avancer notablement dans la voie de la mondialisation au profit de tous».

© AFP

Prévenir et résoudre des besoins qui se démultiplieront dans les années à venir: en Belgique, les infirmières seront particulièrement recherchées!

européen, estime que «les conditions d'admission des migrants économiques seront édictées par l'Europe. Mais les Etats membres resteront responsables de leur entrée» – et fixeront séparément les quotas. «Ils devront néanmoins respecter des droits». Mais quels droits? Voilà qui promet bien des remous dans les travées du Parlement au cours des prochaines années. Gérard Deprez: «Les difficultés commenceront lorsque les principes que vient de rappeler le Conseil de l'Europe devront être traduits sous forme de circulaires et de lois». «L'Europe sociale n'existe pas pour la majorité des États membres», confie une attachée parlementaire qui déplore les divisions de son propre groupe politique sur la question. Alors, vous pensez, pour

Extrême-Orient russe. D'où un sentiment de colonisation. Depuis, les autorités russes ont tenté de mettre le holà, sans vraiment y réussir. Et la Russie de se retrouver elle aussi confrontée à un phénomène qui alimente surtout l'économie parallèle.

Ni n'importe qui, ni pour toujours

Revenons à l'Europe. Dans son rapport sur les Perspectives des migrations internationales 2008², l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) recommande à ses pays d'adapter davantage leurs politiques en matière d'immigration de travail à l'évolution probable de la demande future de main-d'œuvre

Géorgie: un État postsovietique en quête d'identité

Silvia Serrano est chercheuse auprès du Centre d'études des mondes russe, caucasiens et centre européen dans le cadre de l'École des hautes Études en Sciences sociales (Paris). Elle est l'auteur du livre *Géorgie: sortie d'Empire* publié en mai 2007 aux éditions du CNRS. Silvia Serrano se trouvait par ailleurs en Géorgie lors du déclenchement du conflit russo-géorgien au début du mois d'août 2008.

Que reste-t-il finalement aujourd'hui de l'identité géorgienne dans un contexte aussi trouble où la Géorgie vient de se voir amputée de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie, où l'Adjarie musulmane (frontalière avec la Turquie) cultive ses particularismes, où la Djavakhétie dans le sud fait l'objet de revendications de la part des Arméniens, sans parler des disparités régionales entre Géorgiens mingréliens, svanes et autres?

Il faut rappeler au préalable que la question principale n'est pas tant celle des minorités que celle de la question du statut d'autonomie dont elles jouissent ainsi que de l'emplacement géopolitique dans lequel elles se trouvent. La crise qui apparaît en Ossétie du Sud et en Abkhazie aujourd'hui ne s'explique pas simplement parce qu'il y avait un problème de cohabitation entre minorités abkhazes et ossètes vis-à-vis des Géorgiens, mais surtout parce que les deux administrations autonomes de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud se trouvaient à la frontière russe. Dans tous les autres cas de figure où ne se cumulent pas ces deux composantes, c'est-à-dire statut d'autonomie plus frontière commune avec la Russie, il n'y a pas eu de conflit. C'est ainsi que dans le cas des Arméniens et aussi celui des Azéris — qui vivent dans des régions non autonomes du Sud où ils représentent un pourcentage important de la population — il y a certes eu des tensions mais qui ne se sont jamais transformées en conflit dégénérant en affrontement ouvert.

Quant à l'Adjarie, qui constitue effectivement une république autonome peuplée d'Adjars islamisés lors de leur intégration à l'Empire ottoman aux XVI^e et XVII^e siècles, on y observe maintenant, et ce depuis une quinzaine d'années, un mouvement de désislamisation, au point qu'il n'est plus possible d'affirmer aujourd'hui que la majorité des Adjars sont musulmans. Une part importante d'entre eux est désormais devenue chrétienne. On assiste ainsi en Adjarie à une christianisation qui a évidemment été encouragée par Tbilissi mais qui est aussi la conséquence d'un mouvement massif s'effectuant par le bas et qui s'explique notamment par le fait que les Adjars se sont toujours considérés comme Géorgiens. Cette tendance est d'ailleurs d'autant plus renforcée que l'identité géorgienne a de plus en plus tendance à s'assimiler à une identité orthodoxe. L'un des grands succès du président géorgien Mikheil Saakachvili a d'ailleurs été d'avoir rétabli le contrôle de Tbilissi sur l'Adjarie et d'avoir contraint le despote local (Aslan Abachidzé) à s'enfuir en Russie en mai 2004. Dans ce cas, aucune dimension de confrontation ethnique entre les populations n'est apparue. Il s'agissait en fait là d'une problématique relevant de la mainmise du pouvoir par un clan local dans une région importante du point de vue économique et stratégique (port de Batoumi sur la mer Noire, frontière avec la Turquie). Et encore une fois, l'Adjarie ne partage aucune frontière avec la Russie. Il faut donc constater que les problèmes apparaissent quand il y a une minorité, quand celle-ci est dotée d'une autonomie et côtoie la frontière russe.

Cette combinaison entre minorité, autonomie et frontière commune avec la Russie permet donc à cette dernière d'opérer une instrumentalisation dans le but de reconstituer sa sphère d'influence?

Oui, les minorités en Géorgie sont instrumentalisées par la Russie. Dans ce domaine, Moscou fait feu de tout bois, mais les moyens de pression et les leviers dont elle dispose ne sont pas les mêmes selon que l'on est ou pas dans la continuité territoriale avec la Russie. L'Ossétie du Sud et l'Abkhazie sont par ailleurs très importantes du point de vue géostratégique. Contrôler l'Abkhazie, c'est s'assurer une mainmise d'une partie de la mer Noire. L'importance géostratégique de l'Ossétie du Sud peut paraître à priori moins importante, mais il s'agit là de contrôler une des rares voies d'accès venant du nord et qui arrive en Ossétie du Sud par le tunnel de Roki. Il y a encore la fameuse «route militaire» qui passe par l'Ossétie du Nord mais qui rentre, quant à elle, directement en territoire géorgien. Il y a donc là des moyens de pression importants.

Ces statuts d'autonomie sont-ils un legs de l'époque communiste, stalinienne?

Tout à fait. L'Abkhazie s'est vue dotée d'un statut d'autonomie en 1921 et l'Ossétie du Sud en 1929. Elles font partie de ce type d'institution soviétique dont on aurait pu penser qu'il s'agissait d'institutions vides de sens parce que, de toute manière, l'autonomie était extrêmement relative au sein de l'Union

sovietique. Toutefois, ces institutions ont eu un effet de consolidation de la conscience nationale et ethnique des Abkhazes et des Ossètes, et conduit à la légitimation des revendications ethniques qui ont fait que l'on a vu des institutions prêtes à fonctionner au moment où la Géorgie est devenue indépendante. Ainsi dans la République autonome d'Abkhazie, il y avait un Soviet suprême, des ministères... qui ne fonctionnaient pas de manière autonome par rapport au centre mais qui existaient en tout cas. Ces institutions ont légitimé les aspirations des Abkhazes à avoir la même chose que ce que demandaient les Géorgiens, c'est-à-dire un État. Pour l'Ossétie du Sud, qui était un district autonome, le degré d'autonomie était moindre, mais les institutions qui y existaient aussi ont provoqué le même effet.

Alors que l'image du Géorgien était plutôt positive à l'époque soviétique (héros de films...), on se trouve aujourd'hui apparemment dans une situation inverse. Comment en est-on arrivé là?

En réalité, depuis le XIX^e siècle coexistent deux images du Géorgien en Russie. La première est celle d'un peuple proche des Russes, notamment parce qu'ils partagent la même religion, l'orthodoxie, d'autant plus que le sort réservé aux populations chrétiennes dans l'Empire tsariste était plus enviable que celui des musulmans. Les élites géorgiennes ont ainsi pu être progressivement intégrées à l'Empire tsariste. On est alors en présence d'une élite géorgienne très européanisée, proche culturellement des Russes, qui bénéficie donc d'une excellente image qui va se maintenir à l'époque soviétique. On a ainsi à l'époque soviétique une vision très valorisante de l'intelligentsia géorgienne d'autant plus qu'à une certaine époque, la Géorgie a pu apparaître comme un havre de liberté et de création artistique parce que la répression stalinienne y était peut-être moindre qu'ailleurs. Mais, parallèlement à cela, il y a toujours eu en Russie une image du Caucasiens barbare qui a certes moins atteint les Géorgiens que d'autres peuples caucasiens. En tout cas, la bonne réputation du Géorgien va s'inverser avec la déstalinisation et au tournant des années 1960-1970 pour déboucher sur l'image du Géorgien profiteur. Les

Géorgiens, de même que les autres peuples caucasiens, commencent alors à être perçus comme ceux qui profitent de la corruption et du marché noir, ce qui provoque un sentiment d'amertume chez les Russes qui considèrent alors de plus en plus leurs colonisés comme leurs propres oppresseurs.

Cette image négative s'est-elle aggravée avec les dernières tensions entre la Géorgie et la Russie qui a culminé avec la guerre au début du mois d'août?

Il y a effectivement eu une dégradation très forte de l'image du Géorgien sur fond de racisme anti-caucasien persistant en Russie, dont souffrent les Géorgiens au même titre que les autres populations d'origine caucasienne. En 2006, période de tension entre les deux pays, il y a eu une campagne anti-géorgienne mise en place par les autorités russes qui a notamment débouché sur des expulsions de Géorgiens. Néanmoins, ce qui est frappant, c'est qu'en dépit de la crise actuelle, il n'y a pas, pour le moment en tout cas, de campagne anti-géorgienne en Russie. Cela montre donc assez bien que ces campagnes anti-géorgiennes ont une part de spontanéité limitée. En effet, lorsqu'il n'y a pas de volonté des autorités de promouvoir ce type de campagnes, l'attitude de l'opinion russe est au bout du compte beaucoup plus mesurée que ce qu'on pouvait craindre.

Le président géorgien Mikheil Saakachvili est-il un nationaliste ethnique raciste et en ce sens l'héritier du premier président géorgien postsovietique Zviad Gamsakhourdia (1991-1992)?

On ne peut certes pas reprocher à Saakachvili d'être l'héritier du premier président nationaliste géorgien qui flirtait effectivement avec un nationalisme ethnique aux accents racistes. Ce type de dérive est totalement absent chez Saakachvili. On peut en revanche presque lui faire le reproche inverse, c'est-à-dire de négliger complètement les facteurs ethniques en orientant sa pratique du pouvoir vers un jacobinisme qui s'articule autour d'un État centralisé et d'un nationalisme civique qui, au bout du compte, s'accorde très peu de la réalité ethnique de ce pays caucasien. Saakachvili n'est donc pas raciste, il s'est même

© AFP. «Mikheil Saakachvili a initié des politiques publiques qui de facto ont eu pour conséquence la marginalisation notable de certaines minorités nationales».

adressé publiquement aux Abkhazes et aux Ossètes en utilisant leur langue, affirmant qu'ils avaient leur place dans la société géorgienne, ce qui le distingue de Gamsakhourdia dont le slogan était «la Géorgie pour les Géorgiens». En revanche, Saakachvili a initié des politiques publiques qui de facto ont eu pour conséquence la marginalisation notable de certaines minorités nationales. La réforme des universités géorgiennes a été un très bon exemple de cette attitude ambiguë. Cette réforme, inspirée certes par des principes libéraux, motivé par la lutte contre la corruption et par la volonté d'octroyer des conditions d'accès égales à l'université sur tout le territoire de la Géorgie, prévoyait notamment des tests linguistiques qui se sont soldés durant les deux premières années où ils sont entrés en vigueur (ensuite, ils ont été légèrement modifiés), par l'impossibilité pour pratiquement tous les Arméniens et les Azéris de Géorgie d'y faire leurs études.

Propos recueillis par Pierre Vanrie

L'âme de l'Amérique

Quel que soit le choix des électeurs américains en novembre, l'année 2008 a déjà marqué l'histoire.

Le 28 août dernier, quarante-cinq ans jour pour jour après le célèbre discours de Martin Luther King sur le Mall à Washington, un rêve est devenu réalité. «*I have a dream*», s'était exclamé le leader du mouvement pour les droits civiques dans un contexte marqué par l'obstination et la violence des partisans de la ségrégation raciale. «*J'ai fait un rêve que mes quatre enfants habiteront un jour une nation où ils seront jugés non pas en raison de la couleur de leur peau, mais bien en raison de leur caractère*».

La nomination de Barack Obama à l'issue de la Convention démocrate de Denver est ainsi venue consacrer un extraordinaire cheminement du combat pour la liberté et l'égalité. Elle est l'un des plus grands hommages rendus à la raison et au progrès, l'une des démonstrations les plus éclatantes de l'efficacité de l'engagement politique et de la mobilisation citoyenne. C'est dans cette perspective historique que le slogan de la campagne d'Obama prend tout son sens: Yes, We Can. Oui, il est possible par un combat démocratique fondé sur le respect de la Constitution, par l'appel au côté le plus lumineux de la personne humaine, d'abattre les dogmes, les barrières et les tabous.

Certes, la «question noire» est loin d'être résolue. Une partie importante de la communauté africaine-américaine est naufragée, enlisée dans la pauvreté, la marginalité et la délinquance, un pourcentage notable de la population blanche affirme qu'elle ne votera jamais pour un Noir, mais une étape essentielle a été franchie. «*J'ai fait le rêve*», disait encore Martin Luther King, «*qu'un jour, sur les collines de terre rouge de la Géorgie, les fils des anciens esclaves et les fils des anciens propriétaires d'esclaves pourront s'asseoir ensemble à la table de la fraternité*». Le 28 août, à Denver, les démocrates n'ont pas seulement intronisé leur

candidat, ils ont aussi, par leur choix, consacré la longue marche entamée dès les premiers jours de l'indépendance américaine par ceux qui ne toléraient pas cette immense contradiction entre les promesses de liberté des Pères Fondateurs et la brutale réalité de l'esclavage et de la discrimination. Barack Obama incarne cette aspiration à la justice et à l'égalité. Universaliste et non pas communautariste,

© AFP:

L'exemple d'Obama va bien au-delà des États-Unis, s'opposant aux identités meurtrières, aux replis ethniques et communautaires.

le sénateur de l'Illinois ne s'est pas présenté comme le représentant des Noirs américains, mais bien comme le porte-parole d'une nouvelle génération post-raciale, ouverte à la diversité, en phase avec un monde globalisé, au croisement de cultures, de croyances et d'expériences multiples. C'est dans ce contexte que l'exemple de Barack Obama ne concerne pas seulement les États-Unis, mais aussi le reste du monde, car il s'oppose aux identités meurtrières, aux replis ethniques ou communautaires.

La confusion des enjeux

Ce symbole représenté par Barack Obama pourra-t-il toutefois dépasser le cercle de ses premiers partisans et convaincre une majorité du corps électoral? Deux enjeux apparaissent, à première vue, déterminants dans cette campagne électorale américaine: la guerre en Irak et la situation économique. Et ils devraient théori-

estimée par le prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz à trois mille milliards de dollars. En 2002, Barack Obama avait exprimé son hostilité à l'égard d'une «guerre idiote», mais l'électeur ne semble pas le créditer de sa clairvoyance. Un sondage publié le 19 août indique que 47% des Américains cautionnent son approche sur l'Irak, mais John McCain, partisan de l'entrée en guerre et favorable au maintien des troupes «*jusqu'à la victoire, dans cent ans s'il le faut*», bénéficie sur ce dossier de la confiance de 42% de l'opinion. Et ce même sondage révèle que le candidat républicain détient une avance de 12% sur son rival démocrate lorsque le public est interrogé sur la capacité des candidats à répondre à une crise internationale.

Ce sondage met en lumière un constat crucial: dans une société américaine profondément désinformée par un système médiatique largement et crûment populiste, les perceptions sont beaucoup plus importantes que les faits. Pour une partie des Américains, le passé militaire de John McCain —héros de la guerre du Viêtnam, fils d'un amiral, etc.— est un gage suffisant de compétence et de leadership, bien plus déterminant en tout cas que la connaissance des dossiers internationaux. Cette question du «caractère» est associée à une autre vulnérabilité de Barack Obama: l'intellectualisme. Un certain nombre d'Américains semblent en vouloir au candidat démocrate d'avoir eu raison trop tôt, contre les va-t-en-guerre, contre George Bush, mais aussi contre eux.

L'électeur populaire prêt à voter contre ses intérêts

En cette période de fin de règne, marquée par la crise des *subprimes* et l'explosion des inégalités, les observateurs s'attendaient, très logiquement, à ce que les électeurs sanctionnent sévèrement un parti républicain coupable d'avoir mené une politique fiscale et sociale régressive et fragilisé l'économie par le laxisme de sa régulation bancaire et par son aventurisme en Irak. Or, Barack Obama ne parvient pas à faire le plein de voix des «mécontents économiques». Bien que John McCain appartienne à la caste des milliardaires et s'apprête à poursuivre un modèle économique élaboré à l'époque du président Reagan (1981-89) et renforcé par l'administration Bush,

une partie significative de l'électeur populaire américain semble prête à voter une nouvelle fois contre ses propres intérêts économiques. Les raisons de ce paradoxe sont multiples: la rémanence du racisme, la rancœur à l'égard d'un candidat démocrate issu d'un milieu relativement modeste et dont la réussite éclatante met en exergue leur propre échec social, la persistance du malaise à l'égard d'un Parti démocrate accusé d'être dominé par des *limousine liberals*, une «gauche caviar» plus attentive aux revendications des Noirs, des féministes ou des homosexuels qu'aux préoccupations de l'Amérique des «vraies gens».

L'élitisme dont on accuse Barack Obama débouche sur l'insinuation que le candidat démocrate «n'est pas assez américain». Le choix par McCain du slogan *My Country First* est une référence plus que subliminale au cosmopolitisme de son rival, à son «étrange-té». Et pour une partie des électeurs américains, la sympathie que Barack Obama suscite partout dans le monde, tout particulièrement en Europe, est une raison de plus de ne pas voter pour lui.

Alors que l'Irak et l'économie devraient dominer le duel Obama-McCain, l'élection risque une nouvelle fois d'être déterminée par des facteurs psychologiques, «éthiques», voire religieux. Et sur ce front, comme en 2004 avec John Kerry, le ticket démocrate part avec un handicap.

John McCain a réussi à se présenter au cours de ces dernières années comme un *maverick*, un indépendant, capable de voter contre son propre parti, notamment sur les dossiers de la torture, de l'immigration et de l'avortement.

Nettement moins enclin que George Bush —et que Barack Obama— à afficher ses convictions religieuses, le candidat républicain, toutefois, est fermement ancré à droite. Au fil des mois, il est revenu d'ailleurs sur certaines de ses positions et son choix de la gouverneure de l'Alaska, la conservatrice Sarah Palin —née catholique et convertie à l'évangélisme— comme colistière, vise autant à galvaniser la droite chrétienne, qui continue à se méfier de lui, qu'à courtiser l'électeur féminin.

L'élection de 2008 se joue aussi au sein des «communautés de foi». Avec ses prises de position très pro-israéliennes, Obama a en grande partie calmé

les appréhensions de l'électeur juif, majoritairement «libéral». Il a également cherché à tirer parti du malaise créé au sein de l'électeur évangélique par l'inconscience écologique et sociale des républicains. Et si Barack Obama a choisi Joe Biden, président de la puissante commission des Affaires étrangères du Sénat, c'est moins en raison de son expérience internationale que de son appartenance à l'Église catholique. Le parti démocrate doit à tout prix récupérer les «ouvriers blancs catholiques» qui, lors des primaires, avaient voté en faveur d'Hillary Clinton et qui risquent d'émigrer, surtout depuis la nomination de Sarah Palin, vers les terres républicaines.

Le candidat démocrate s'est exprimé à plusieurs reprises en faveur d'une plus grande place de la religion dans la sphère publique, rompant avec l'image laïque du Parti démocrate. Il a nuancé son opposition à l'interdiction de l'avortement et développé ses contacts avec les principales communautés religieuses.

Toutefois, une victoire d'Obama en novembre dépendra en grande partie de sa capacité à éviter d'être entraîné dans ce piège des «questions morales», de la foi, du patriotisme, dans lequel le Parti républicain voudrait le coincer.

La bataille qui se livre aux États-Unis, écrivait récemment Jane Mayer dans la *New York Review of Books*, déterminera «l'âme de l'Amérique». Alors que le «ticket» républicain incarne l'Amérique nationaliste et ultraconservatrice, Barack Obama doit plus que jamais offrir de nouvelles perspectives, concrètes, de changement.

Ces derniers mois, Barack Obama a opté pour la prudence et choisi de renforcer son message, comme si son appel au consensus et au bien commun après les crispations et les polarisations des années Bush passait par une certaine tiédeur. Comme le notait Paul Krugman, le célèbre chroniqueur «libéral» du *New York Times*, «les électeurs préfèrent toujours les candidats qui ont des convictions solides».

Face à l'homme et à la dame de fer du Parti républicain, l'«audace de l'espoir» des démocrates passe plus que jamais par le courage des idées et la «rage de convaincre».

Jean-Paul Marthoz*

* Auteur du livre *La liberté sinon rien. Mes Amériques de Bastogne à Bagdad*, GRIP/Enjeux internationaux & locaux, Bruxelles, 411 pages.

École: une mixité sociale qui sera tirée au sort

Après les files d'Arena, les nouvelles règles d'inscription au début du secondaire sont si complexes qu'elles ont peu de chance de changer quoi que ce soit à l'actuel marché scolaire.

Après les combats homériques qui avaient agité majorité et opposition autour du décret inscriptions de l'ancienne ministre de l'Éducation Marie Arena et surtout après les deux ou trois nuits de files que certains parents avaient faites, dans le froid de novembre, devant les entrées des écoles secondaires, on pensait peut-être que la question de l'inadéquation de l'offre et de la demande sur le marché scolaire avait été résolue. Rien n'est moins sûr.

Certes, un nouveau texte, élaboré par le nouveau ministre, Christian Dupont, a été adopté par le parlement de la Communauté. Il n'affecte pas la rentrée 2008, mais la rentrée 2009, pour les enfants en âge et en titre d'entrer dans l'enseignement secondaire. À l'instar du texte de Marie Arena, il entend améliorer l'équité et la mixité sociale dans l'enseignement. Toutefois, comme il biffe les files créées par le texte d'Arena, il est rebaptisé «décret mixité». Comment fait-il? En substituant, là où l'offre ne suffit pas à la demande, une loterie à une file, le principe du tirage au sort à celui du «premier inscrit, premier servi». Dans l'écrasante majorité des écoles où il y a autant de places que de demandes, rien ne change ou presque. Une première démarche peut avoir lieu avant le 20 octobre 2008, pour établir un contact entre école et parents d'élèves. L'inscription peut ensuite avoir lieu jusqu'à la fin juin. Mais là où le nombre de places est insuffisant, c'est-à-dire dans plusieurs dizaines d'établissements de Bruxelles et du Brabant wallon, recherchés, à tort ou à raison, davantage que d'autres, le stress ne sera plus concentré en quelques jours de files... mais distillé sur deux bons mois.

Explications: après d'homériques batailles, PS et CDH, associés à la Communauté, ont sauvé chacun un bout de texte tabou. Le PS a préservé la transparence de l'opération d'inscription, entendant mettre fin aux «petits arrangements discrets» qui couvraient autant le conseil pédagogique avisé que la discrimination sociale ou culturelle la plus répugnante. Le CDH a lui largement relayé l'inquiétude du réseau libre confessionnel, qui scolarise la majorité des enfants du secondaire, contre le risque de voir arriver des élèves non désirés dans ses écoles. Avec une victoire notable: alors que, sous le décret Arena, l'exception liée à «l'école adossée» ne portait que sur deux ans, le décret Dupont l'étend à cinq années. Elle couvre donc quasi la durée de la prochaine législature politique et vide notoirement le décret de l'essentiel de son efficacité. Cette exception permet en effet à tous les élèves fréquentant une école primaire qui a passé un accord avec une école secondaire d'être directement inscrits dans cette école, sans devoir passer sous les fourches caudines du tirage au sort.

Le calendrier du mécanisme d'inscription ne sera donc plus focalisé sur deux ou trois nuits de veille en fin novembre, mais étalé. En octobre, seule l'école doit travailler, nous y reviendrons. Dans les deux premières semaines de novembre, seuls les élèves prioritaires pourront s'inscrire: avoir une sœur, un frère, un père ou une mère dans l'école, venir d'une école adossée, avoir des besoins spécifiques (handicap), la fréquentation d'un internat relevant du même pouvoir organisateur, être dans une «situation précaire» (enfant placé en home, enfant de SDF...) sont les moyens

majeurs de dérogation prévus par le texte. À certains endroits, cela suffit quasiment à remplir les places disponibles. Attention, un élève jouissant d'une priorité en perd le bénéfice s'il ne s'inscrit pas pendant les quinze premiers jours de novembre. Passé ce délai, il devient un élève à l'égal de tout autre.

Dans les deux dernières semaines de novembre, les autres parents peuvent inscrire les enfants dans les places restantes. Théoriquement sans faire la file, puisque l'ordre l'inscription n'aura plus aucune influence sur le résultat final. Il n'est pas sûr néanmoins que l'on ne constatera plus de files. Vu le flou dans lequel les opérations avaient été menées l'année dernière (heure variable de début d'inscription, possibilité d'attendre à l'intérieur des locaux ou pas), il n'est pas impossible que l'on se presse encore aux entrées des écoles, même si les parents n'iront sans doute plus jusqu'au séjour nocturne. Si une école inscrit plus d'élèves qu'elle ne peut en accueillir, peu importe: elle continue à inscrire, mais doit le signaler aux parents. La troisième phase (les deux premières semaines de décembre) ne concerne que les écoles qui ont inscrit un nombre d'élèves supérieur à leur capacité d'accueil.

Un tirage au sort qui donne la migraine

Un tri va donc devoir être opéré. Dans la première mouture du décret Dupont, l'école pouvait organiser ce tri en fonction de critères librement choisis par elle. Le Conseil d'État a cassé ce système, jugeant qu'il pouvait créer une dif-

férence de traitement entre élèves. Le décret voté prévoit trois méthodes. Aux écoles d'en choisir une et d'annoncer laquelle elles adopteront, étant entendu que le choix doit être signalé au ministère en octobre, avant le démarrage des inscriptions. La première méthode est l'alphabet. Le tri s'opère à partir de deux lettres tirées au sort (en présence d'un agent de l'administration). Admettons que le sort désigne les lettres «c» et «n». L'élève dont le nom de famille commence par «Cn» sera le premier inscrit. Celui s'appelant Courty sera le suivant. Et ainsi de suite. Après les noms commençant par «c», on passe à «da», «db», «dc», etc. Après les «z», on reprend à «a». Et ainsi de suite jusqu'à épuisement de la liste des préinscrits.

La deuxième est la date. On tire au sort un jour et un mois. Exemple: 8 et juin. Le premier élu sera l'élève né un 8 juin (quelle que soit l'année). Si personne, dans la liste d'élèves, n'est né à cette date, on inscrit celui né un 9 juin. Et ainsi de suite.

La troisième est le brassage des âges. On tire au sort un jour et un mois. Par exemple: le 7 octobre. Sera premier élu l'élève né un 7 octobre. Puis, on passe au 8 octobre, au 9 octobre, etc. Arrivé au 31 octobre, on passe au 1^{er} octobre, 2 octobre, etc. Arrivé au 6 octobre, on passe au 7 novembre. Et on recommence: 7 novembre, 8 novembre, etc. Arrivé au 30 novembre, on reprend au 1^{er} novembre, 2 novembre, etc. Arrivé au 6 novembre, on passe au 7 décembre. Et ainsi de suite. Le fait de ne tenir compte que d'un jour et d'un mois (et pas de l'année de naissance) doit favoriser la mixité des âges.

À ce stade, l'homme de la rue songe au recours à un tube d'aspirine. Qu'il entame derechef dès qu'il aura lu que ce tirage au sort, selon trois clés alternatives, doit aussi se faire en respectant deux autres critères. Le premier est censé favoriser la mixité sociale: toute école devra accueillir une part donnée d'élèves de condition défavorisée (au moins 15% à la rentrée 2009, 20% ensuite). Ce n'est pas une obligation de résultat mais de moyens. Si une école a inscrit un nombre d'élèves supérieur à sa capacité d'accueil, il

faudra opérer la sélection en veillant d'abord à absorber la part d'élèves défavorisés.

Un marché scolaire calcarisé

La Fapeo a réagi à ce système en soulignant que «jouer l'avenir scolaire d'un élève au loto est un message particulièrement destructeur pour les enfants et leurs parents. Comment expliquer aux enfants que leur avenir doit être désormais le fruit du hasard? Comment peut-on croire qu'un tel système prendra mieux en compte les attentes des parents?».

Un montage hallucinant? Oui. Même si le PS avance que cela vaut bien mieux qu'une sélection larvée et opaque basée sur la condition sociale, la nationalité ou le bulletin du primaire. Même si cette solution fait disparaître les files que la ministre Arena avait aussi voulu mettre en évidence, soulignant qu'auparavant, elles étaient cachées et dissimulées, mais bien existantes. Surtout, aucun dispositif n'est prévu pour empêcher les double ou triple inscriptions. Prenons le cas de l'élève Albert Deux. Monsieur Deux l'inscrit dans l'école Azerty, qu'il estime être la meilleure. Mais si celle-ci a choisi le critère alphabétique, monsieur Deux inscrira aussi son enfant dans une deuxième et troisième école. Histoire de ne pas compter sur le deuxième tour des inscriptions, certes ouvert en janvier, mais qui ne concerne que les écoles qui n'auront pas fait le plein... et donc pas les plus réputées. Rien ne l'interdit... et tout y pousse. Ainsi, cette année, le décret n'interdisait pas non plus les inscriptions multiples, pour peu que l'on trouve assez de gens pour faire une file simultanée. Rien n'obligeait les parents à se désister dans l'école B une fois acquise avec certitude (?) le fait qu'ils avaient décroché une place dans l'école A. Dans le réseau libre subventionné, le tri des candidatures s'est effectué au début de l'année 2008. Une première comparaison des listes d'élèves a été réalisée au sein des huit centres d'enseignement secondaire de la capitale, regroupant les écoles par

zone géographique. En cas de doublon, les parents ont été contactés afin d'émettre un choix d'école. Les comparaisons ont ensuite été établies à l'ensemble des écoles bruxelloises et du Brabant wallon. 144 doubles inscriptions subsistaient. En mai dernier, les parents ont dû émettre un choix définitif. Mais, en fait, absolument rien ne les obligeait à obtempérer face à cette régulation «interne» non prévue par le décret. Ils pouvaient parfaitement garder le privilège de leur classement jusqu'aux premiers jours de septembre. Dans le réseau officiel, aucun mécanisme comparable n'a été mis en place, notamment parce que ces fameuses listes sont individuelles par école et qu'une centralisation n'est techniquement et légalement pas possible pour l'instant.

Ce qui signifie? Que les loteries mises en place pour la rentrée prochaine, dont le mécanisme va s'enclencher dès ce 20 octobre par la communication de la méthode choisie par l'école (alphabet, date de naissance ou âge) ont peu de chance de permettre l'objectif premier du texte: faire tomber les barrières entre les parents et les écoles, amoindrir le biais que représente le marché scolaire que des dizaines d'années de pilarisation historique ont calcarisé.

Qu'on se rassure: la sentence du prince Salina, dans *Le Guépard* de Lampedusa, «il faut que tout change pour que rien ne change», risque bien de se vérifier une fois de plus. ■

Frédéric Soumois

Panorama des interlocuteurs sociaux

Les mots sont importants. Différents ouvrages ont mis en lumière le fait que l'imaginaire culturel est fondamental et que le vocabulaire y joue un rôle central¹. Un récent dossier du CRISP² refaisant le point sur la composition des différents groupes d'interlocuteurs sociaux, et les qualifiant comme tels et non comme «partenaires»³, revêt toute son importance au lendemain d'élections sociales n'ayant pas apporté de grandes modifications, mais à la veille d'une négociation autour d'un nouvel accord interprofessionnel qui s'annonce particulièrement difficile.

Le dossier du CRISP se divise en deux grandes parties. La première est consacrée aux organisations syndicales et la deuxième aux organisations patronales. À propos des organisations syndicales, les deux auteurs analysent de manière précise la FGTB, la CSC et la CGSLB, mais également la peu connue Union nationale des syndicats indépendants (UNSI), créée en 1982, mais à la représentativité très faible. Ils mettent également en lumière toute la complexité du syndicalisme en Belgique: «Si les syndicats sont de grandes organisations, il ne faut cependant pas les assimiler à des administrations bureaucratiques. En tant qu'expression organisée d'un mouvement social porteur des valeurs d'émancipation de la classe des travailleurs, de justice sociale et de démocratisation de l'économie, ils sont toujours marqués par la perspective militante, même si celle-ci doit composer, parfois difficilement, avec un professionnalisme et une expertise très exigeants, requis notamment par la concertation sociale»⁴.

Cette réflexion, on la retrouve également dans la partie analysant les organisations patronales, prise sous un autre angle tout aussi pertinent et qui, ajouté au précédent, montre bien qu'une «conscience de classe» existe bien: «Le monde des classes moyennes doit être pris en compte dans une étude sur les organisations patronales, bien qu'un grand nombre d'affiliés à ses organisations ne soient pas des employeurs.

J. D.

Vers un nouveau Pacte scolaire?

Le cadre légal défini par le Pacte scolaire est-il encore d'actualité ou freine-t-il l'amélioration du système éducatif?

L'éparpillement des pouvoirs organisateurs et la complexité du système résultent de la genèse historique de l'enseignement, structurée dans nos contrées, par l'opposition du cléricalisme et de l'anticléricalisme. Cette opposition de la raison et de la foi a conduit, dans une logique de compromis et d'aménagements successifs, à la complication invraisemblable de nos institutions.

Dans la mesure où les volontés missionnaires et, en regard, l'anticléricalisme militant ne structurent plus le débat public et ne mobilisent plus notre population, l'organisation pilarisée de l'enseignement ne fait elle-même plus sens.

La Ligue propose que l'enseignement privé abandonne

d'initiative son caractère confessionnel et opte pour les principes de la neutralité qui caractérisent un service public d'enseignement. Ce faisant, elle suggère d'aller au-delà du Pacte scolaire.

Disponible au prix de 2,5 €

N°64, parution septembre-octobre 2008. Version PDF gratuite à l'adresse www.ligue-enseignement.be

Éduquer est la publication de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, asbl - 02 512 97 81.

1 Sur les questions de vocabulaire voir *Les nouveaux mots du pouvoir. Abécédaire critique*, Bruxelles, Aden, 2007 et Matteo Alaluf *Dictionnaire du prêt-à-penser*, Bruxelles, EVO, 2000, mais aussi Eric Hazan, *LQR, la propagande au quotidien*, Paris, Raisons d'agir, 2006.

2 Étienne Arcq et Pierre Blaise, *Les organisations syndicales et patronales*, Bruxelles, CRISP, 2008.

3 P.7.

4 P.24.

5 P.60. Sur cette question des classes sociales aujourd'hui, on lira également *Classes sociales: retour ou renouveau?*, Coll. «Espace Marx», Paris, Syllepse, 2003 et *Classe ouvrière, salariat, luttes des classes*, Coll. «Les cahiers de critique communiste», Paris, Syllepse, 2005.

6 P.119.

7 P.106.

CAL: à propos d'une démission

Nos lecteurs auront appris par la presse (*Le Soir* des 6-7 septembre 2008) la démission du vice-président du CAL, Dan Van Raemdonck. Parmi les motifs que celui-ci a donnés pour sa décision, figure l'article que Philippe Grollet a publié dans le numéro de juillet 2008 d'*Espace de Libertés* en guise de compte rendu de l'ouvrage collectif *Du bon usage de la laïcité*.

En sollicitant Philippe Grollet, *Espace de Libertés* ne s'adressait évidemment pas à un *quidam* laïque, mais c'est la rançon de la notoriété de beaucoup de contributeurs du livre et aux remous que celui-ci a immédiatement suscité.

Ceci dit, cet article —qui ne fait que signaler que Dan Van Raemdonck compte parmi les auteurs— n'exprime pas une quelconque position officielle ou officieuse du CAL. Seuls les éditoriaux signés sont qualifiés par le président du CAL présentent cette caractéristique. ■

P. D.

En marge du dossier «Derrière les murs», les prisons de l'imagination de Piranèse

Carceri d'invenzione

ce qu'est aujourd'hui le syndicalisme, les auteurs interrogent également l'actualité de certains concepts pouvant parfois —à tort— paraître obsolètes. Ainsi de celui de classe: «Les intérêts des travailleurs salariés sont à la fois convergents et divergents. Les points communs entre les travailleurs salariés s'expliquent par la position de subordination qu'ils occupent par rapport aux employeurs. À la différence des travailleurs indépendants, les salariés sont soumis à l'autorité d'un employeur, qui a le droit de leur donner des ordres pour l'exécution de leur contrat de travail. La loi du 3 juillet 1978 sur les contrats de travail définit le cadre légal dans lequel le travailleur exécute le contrat qui le lie individuellement à l'employeur. Ce statut commun aux salariés est l'un des éléments déterminants lorsqu'on recherche ce qui fait d'eux une classe sociale»⁵.

Cette réflexion, on la retrouve également dans la partie analysant les organisations patronales, prise sous un autre angle tout aussi pertinent et qui, ajouté au précédent, montre bien qu'une «conscience de classe» existe bien: «Le monde des classes moyennes doit être pris en compte dans une étude sur les organisations patronales, bien qu'un grand nombre d'affiliés à ses organisations ne soient pas des employeurs.

Le cadre légal défini par le Pacte scolaire est-il encore d'actualité ou freine-t-il l'amélioration du système éducatif?

L'éparpillement des pouvoirs organisateurs et la complexité du système résultent de la genèse historique de l'enseignement, structurée dans nos contrées, par l'opposition du cléricalisme et de l'anticléricalisme. Cette opposition de la raison et de la foi a conduit, dans une logique de compromis et d'aménagements successifs, à la complication invraisemblable de nos institutions.

Dans la mesure où les volontés missionnaires et, en regard, l'anticléricalisme militant ne structurent plus le débat public et ne mobilisent plus notre population, l'organisation pilarisée de l'enseignement ne fait elle-même plus sens. Elle devient une scorie du passé qui n'est plus, ni intellectuellement défendable, ni pratiquement justifiée.

La Ligue propose que l'enseignement privé abandonne

Néanmoins leurs représentants siègent du côté patronal dans de nombreux conseils consultatifs et, en premier lieu, dans les deux grands organes paritaires que sont le Conseil national du travail et le Conseil central de l'économie⁶. De cette deuxième partie, on retiendra principalement que les organisations patronales ne se sont pas divisées sur les questions confessionnelles, mais qu'il existe de vraies différences régionales, les organisations flamandes plaidant pour moins de fédéralisme. On notera également que le patronat consacre des moyens très importants pour sa communication et son travail de lobbying, et ce avec des résultats probants: «En 2003, après la nomination d'un nouvel administrateur délégué, la FEB adopte une stratégie de communication plus incisive et une attitude plus proactive dans la présentation de ses positions. C'est le cas dans le processus de concertation qui a abouti à la loi du 23 décembre 2005 relative au Pacte de solidarité entre les générations, qui rencontre une part importante des revendications de l'organisation»⁷.

Voici donc encore un dossier de référence du CRISP pour qui veut mieux connaître le paysage socioéconomique belge. ■

«De tout temps, le cauchemar de l'incarcération a consisté surtout dans la mise à l'étroit, dans l'emmurement à l'intérieur d'un cachot qui a déjà les dimensions d'une tombe»¹. Le rêve piranésien des *Carceri* mégalomanes et sublimes se distingue diamétralement de ces images traditionnelles qui traînent leurs «caractéristiques lugubrement permanentes» ou sont marquées au fer de la «barbarie ordinaire» des temps modernes. Quand bien même les prisons dessinées par Piranèse seraient à l'origine de l'architecture des prisons de Newgate (Londres), elles ne procèdent nullement de la réalité et l'histoire de l'art échoue ou presque à identifier des antécédents à cette imagination carcérale si particulière.

Après avoir fécondé l'inspiration romantique de Hugo, Gautier ou Nodier dans le rapport conflictuel et désespérant de l'être humain et de l'espace, les Prisons de Piranèse s'offrent aujourd'hui une succession impressionnante dans leur interprétation interne. Chez le graphiste Escher, les escaliers paraissent parfaits mais dessinent des «boucles étranges»³ qui conduisent à l'érithisme (ndl: tension d'esprit excessive). En musique, Boucourechliev utilise le modèle du labyrinthe pour concevoir une œuvre ouverte dans ses *Études d'après Piranèse* pour piano, Bruno Ducol titre *Fenêtres* une œuvre inspirée du même modèle, tandis que le violoncelliste Yo-Yo Ma et le réalisateur François Girard ont invité l'interprétation d'une *Suite de Bach* dans des images de synthèse nées des gravures de Piranèse, exploitant

la les qualités de vide sonore de ce monde pétrifié que Yourcenar compare à l'oreille de Denys à Syracuse: cet espace où tout déplacement est réduit à néant devient, par ses voûtes et dans sa démesure même, un lieu d'écoute magnifié dans lequel se déploie la voix humaine de la musique de Bach. Celle-ci semble être la seule, encore et toujours, capable de réunir et de dépasser les contraires quand, dans tel canon de l'*Offrande musicale* conçu comme spirale (*canon per tonos*) qui pourrait bien concurrencer les fameux escaliers d'Escher, son auteur l'assortit du généreux commentaire: «Que la fortune du roi s'élève comme s'élève la modulation». ■

Thérèse Malengreau
Pianiste, collaboratrice scientifique à l'ULB

1 Série *Carceri d'invenzione* – © Universiteitsbibliotheek Gent.

la les qualités de vide sonore de ce monde pétrifié que Yourcenar compare à l'oreille de Denys à Syracuse: cet espace où tout déplacement est réduit à néant devient, par ses voûtes et dans sa démesure même, un lieu d'écoute magnifié dans lequel se déploie la voix humaine de la musique de Bach. Celle-ci semble être la seule, encore et toujours, capable de réunir et de dépasser les contraires quand, dans tel canon de l'*Offrande musicale* conçu comme spirale (*canon per tonos*) qui pourrait bien concurrencer les fameux escaliers d'Escher, son auteur l'assortit du généreux commentaire: «Que la fortune du roi s'élève comme s'élève la modulation». ■

Exposition «Piranese, la collection de gravures de l'Université de Mons» au Muséum voor Schone Kunsten, Gent, jusqu'au 18 janvier 2009 - Citadelpark, Gent, www.mskgent.be - www.architectuurugent.be/piranese

1 Marguerite Yourcenar, *Le cerveau noir de Piranese*, dans *Sous bénéfice d'inventaire*, Paris, Gallimard, 1962.

2 Cf. G. Poulet, *Trois essais de mythologie romantique*, Paris, Corti, 1966.

3 Cf. D. Hofstadter, *Gödel, Escher, Bach. Les brins d'une guirlande éternelle*, Paris, InterEditions, 1985.

La démarche austère de Degottex

«Je cherchais toujours la mer à l'horizon. Par le soleil, et c'est presque toujours ainsi, la lumière est aveuglante».

Henri Matisse

La carrière picturale du peintre français Jean Degottex (Sathonay, 1918-Paris, 1988) débute en 1939 lors d'un long séjour en Afrique du Nord, où il découvre, à l'instar d'Henri Matisse, qui l'y avait précédé en 1911, le goût des couleurs essentielles dans des paysages écrasés par la lumière, renouant ainsi avec la peinture des Fauves historiques. De retour à Paris, il délaisse la figuration et s'engage résolument dans une abstraction lyrique qui lui vaudra le Prix Kandinsky en 1951.

Durant l'été 1954, il réside à Port-sall, sur la côte nord du Finistère. Ce séjour breton, dû à l'initiative du critique d'art Charles Estienne, sera intensément productif pour l'artiste qui va explorer jusqu'à satiété les ultimes représentations saturées de mouvements et de couleurs des paysages de Cornouailles, comme en témoigne sa grande composition «L'Épée dans les nuages» de 1955. Elles lui vaudront l'attention et les louanges d'André Breton qui l'expose cette année-là dans sa galerie parisienne «À l'Étoile Scellée», en soulignant l'heureuse rencontre entre le peintre, l'écriture automatique et la pensée zen. Mais si Degottex, mal à l'aise dans ce mouvement trop agité pour son goût, se sépare rapidement du surréalisme, il va par contre poursuivre dans la voie orientale en expérimentant la calligraphie et le Tao, ce qui l'amène à partir de 1955 à travailler sur le vide (1959), le signe (Métasignes, 1961), l'écriture (1962) et les lignes d'écriture (1965-67), car l'œuvre —abondante— de Jean Degottex se caractérise aussi par un travail sériel.

● Jean Degottex, Musée de l'Ancien Évêché, Évreux. Du 24 octobre 2008 au 8 février 2009.

● Musée du Monastère Royal de Brou, Bourg-en-Bresse. Du 28 février au 24 mai 2009.

Catalogue en français.

■ *L'Épée des Nuages*, 1955, Huile s/toile, 97x130, Coll. particulière.

l'amènera tout naturellement quelques années plus tard à un art minimaliste aux formes de plus en plus épurées. Ainsi, début des années 70, il abandonne le pinceau pour lui préférer des techniques de pliage, décollage et arrachage de papiers, qui créent des zones cicatricielles sur des surfaces de grandes dimensions, qui sortent des dimensions traditionnelles de l'œuvre. Il utilise volontiers en association des matériaux extrême-orientaux et des éléments occidentaux contemporains: encre de chine, acrylique, papier, toile, bois et altuglas. La couleur se fait minimale: du blanc, du noir, des gris ou des tons sable ajoutent à l'épuration de son art qu'il soutient, d'autre part, par une intense recherche philosophique. Ses recherches vont d'ailleurs l'amener tout naturellement à collaborer avec des chorégraphes, compositeurs, poètes et architectes. À partir de 1980 et jusqu'à sa mort, il trace, sur de grandes toiles de coton, de fines lignes superposées qui sont autant de sillons sur une terre inconnue ou les strates d'un arbre centenaire vu

en coupe que corrobore le titre générique de *Lignes-Bois*.

La démarche austère de Degottex l'a, dans un premier temps, isolé des modes artistiques, mais à partir des années 70, la critique et les collectionneurs cautionnent son travail qui prendra de plus en plus d'importance dans la peinture gestuelle française et lui vaudra le Grand Prix National de Peinture en 1981.

Forte de quatre-vingts peintures et dessins, cette rétrospective itinérante, commencée à Quimper, est la première depuis la mort du peintre survenue voici vingt ans.

Rappelons que le Musée d'Art Moderne de Bruxelles ainsi que le MAMAC de Liège possèdent de très belles toiles de cet artiste demeuré fort longtemps discret. ■

Ben Durant